Ordre des Médecins Conseil départemental de l'Ain

Douleur cancéreuse rebelle

Développement professionnel continu

Les refus de soins discriminatoires

Conseil de l'Ordre des Médecins 11, rue des Dîmes 01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 23 07 14 Fax 04 74 24 61 31

E-mail: ain@01.medecin.fr

www.conseil01.ordre.medecin.fr

Directeur de la publication :

Dr Robert LACOMBE

Rédacteur en chef :

Dr Bernard BOCQUET



Bulletin de juillet 2021

Conseil de l'Ordre des Médecins l'Air



ÉDITORIAL Dr Robert Lacombe • page 3

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

• Élections du 17 octobre 2021	<u>.</u> 4
--------------------------------	------------

- Centre de Thérapie Familiale Fami'LiAin Mme Martine Dekeyser-Renaudin page 5
- Médecins retraités : AMVARA 01 Dr Françoise Doline
- Dr Catherine Cavailles page 6
- Accompagnement après suicide d'une personne âgée
 page 7
- Douleur cancéreuse rebelle Dr Evelyne Da Silva pages 8-9
- Santé au travail pour le BTP de l'Ain Dr Dominique Deyber-Hervé pages 10-11

INFORMATIONS NATIONALES

- Communication professionnelle et publicité pages 12-13
- Prévention de la transmission du coronavirus page 13
- Les refus de soins discriminatoires page 14
- Développement Professionnel Continu (DPC)
 Cumul d'activité dans le cadre d'une SELARL avec un exercice individuel
 Dr Andrée Parrenin
 page 16

UN PEU D'HISTOIRE

Dr Denis-François Pacoud
 Square et allée du Dr Schweitzer
 Dr Robert Philipot
 pages 17-21
 pages 22-24

NÉCROLOGIE

- Dr M. Croze, Dr G. Bonglet, Dr J.M. Jacquet, Dr G. Bouiller, Dr A. Pidoux,
 Dr H.J. Alligier, Dr Y. Faure, Dr. M. Gros
- ANNONCES pages 31-32
- MOUVEMENTS DE TABLEAU

 pages 33-34

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire. Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental de l'Ain Ordre des Médecins

Dr Robert LACOMBEPrésident du Conseil départemental



Secrétaires administratives

Secrétariat Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi 8h30 - 17h00 le vendredi



04.74.23.07.14 ain@01.medecin.fr fax 04.74.24.61.31

L'entreprise B Print exerçant les activités d'impressions numériques a été évaluée et jugée conforme aux exigences de la marque pour son site de Mâcon (71 - Saône-et-Loire). Elle s'engage à réduire les impacts environnementaux dus à son activité. Cette certification validée par l'ensemble des partenaires de l'opération est valable pour l'année 2021.

Éditorial

« La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner, et non dans sa capacité à recevoir »

Albert Einstein



Robert LACOMBE Président

Président du Conseil de l'Ain de l'Ordre des Médecins

L'œuvre de celui à qui est attribuée cette affirmation nous invite à relativiser celle-ci.

Cependant, depuis mars 2020, les médecins ont montré l'exemple du don : donner du temps, offrir de l'écoute, être disponible jusqu'à épuisement dans certains services hospitaliers... Nos confrères en activité, nos ainés retraités ont tous eu une attitude qui mérite non seulement les applaudissements aux balcons des premiers mois de l'épidémie, mais surtout la reconnaissance durable de la population envers le monde des soignants.

À tous leurs confrères du département, les conseillers ordinaux vous expriment un grand MERCI.

Le 17 octobre prochain, le renouvellement par moitié de la composition du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins permettra d'accueillir de nouveaux conseillers ordinaux, qui pourront témoigner dans quelques années de ce qu'ils auront appris, reçu durant leur mandat ordinal, comme leurs prédécesseurs, sans exception, le reconnaissent.

Le Conseil ordinal accueille, dans le cadre de l'inscription au tableau, les jeunes médecins qui débutent leur activité, les moins jeunes qui arrivent dans le département de l'Ain après avoir eu un exercice en d'autres lieux.

Recevoir les confrères qui en font la demande, participer à une ou plusieurs commissions, vivre des conciliations générées par le dépôt de plaintes sont autant de dons offerts par les conseillers ordinaux à leurs confrères, aux patients de ceux-ci en conséquence.

La diversité de « notre » département de l'Ain devra se retrouver dans la composition du Conseil ordinal, d'où certains souhaits exprimés :

- 1. Souhaitons que **tous les secteurs du département** soient représentés : l'agglomération de Bourg, le Bas Bugey, le Haut Bugey, le Pays de Gex, la Dombes, la Bresse.
- Souhaitons la représentation des divers modes d'exercice, hospitalier, libéral, médecine de santé au travail, médecine de contrôle.

 Accueillons le plus grand nombre de spécialités médicales. Leur présence permettra de faire mieux connaître leur secteur d'exercice.

Le mode électoral impose la **candidature de binômes**. Nous pouvons vous aider si la création d'un binôme vous est difficile.

Permettez-moi de témoigner auprès de tous nos confrères de mes remerciements pour les trente sept années de mandat ordinal.

Que mes aînés ordinaux, dont notre Président d'honneur, le Docteur Jacques Rascle, et tous ceux qui m'ont fait découvrir la diversité de notre engagement auprès des confrères, pour le bien de leurs patients, soient assurés de ma gratitude.

Que les confrères qui n'auraient pas eu la réponse de ma part à leur demande veuillent m'en excuser.

«The last, but not the least », selon l'expression anglaise : je souhaite remercier Mesdames Muriel Convert et Florence Bernardin, secrétaires administratives, dont l'accueil chaleureux est connu de tous. Véritables poumons du Conseil départemental ordinal, toutes deux nous aident beaucoup pour donner le maximum à nos confrères.

Durant tout l'été, je serai à disposition de tous nos confrères (06.84.36.04.14) pour répondre aux questions qui pourraient être soulevées, relatives à l'activité ordinale et aux prochaines élections du 17 octobre 2021.

En cette période estivale, n'oubliez pas de prendre un temps de repos pour offrir à vos familles, vos amis, des moments de partage plus ou moins éloignés du quotidien.

Bonnes vacances à tous.



Informations départementales

Élections ordinales du 17 octobre 2021





Le mandat de six ans de la moitié des membres du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins arrive à échéance. Certains se représenteront.

Il est très important que de jeunes consœurs et confrères soient candidats. Selon la lettre-circulaire du 6 décembre 2017, la limite d'âge pour se (re)présenter est fixée à moins de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature.

Chaque binôme doit être composé de candidats de sexe différent.

Pour renouveler la moitié sortante en 2021, il y aura lieu d'élire 16 sièges (8 sièges de titulaire et 8 sièges de suppléant).

Leur mandat prendra fin en 2027.

Par ailleurs, la composition de la moitié sortante en 2024 faisant état de la vacance d'un siège de suppléant (1 femme), et afin d'éviter, d'ici 2024, une carence de suppléants dans cette moitié, il est nécessaire de profiter de cette élection pour procéder à une élection complémentaire d'une suppléante.

Cette élection devra avoir lieu en même temps que le renouvellement de la première moitié.

Il y aura donc à pourvoir au total 17 sièges (8 sièges de titulaire et 9 sièges de suppléant).

Ainsi, sur les 17 sièges à pourvoir, les 8 candidats correspondants aux 4 binômes ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront proclamés élus titulaires de la moitié renouvelable. Les 8 candidats correspondants aux 4 binômes suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues seront proclamés élus suppléants de la moitié renouvelable.

Les deux candidats correspondants au binôme suivant dans l'ordre du nombre de voix obtenues seront proclamés élus suppléants de la moitié sortante en 2024 mais ne sera retenue que la femme du binôme.

La suppléante élue dans la moitié non renouvelable prendra rang immédiatement après les suppléants élus lors du scrutin précédent. Il n'y a plus lieu de procéder à un tirage au sort entre les suppléants de la moitié non renouvelable.

- La date limite du dépôt des candidatures est fixée au vendredi 17 septembre 2021 à 16h00.
- Lisez attentivement la lettrecirculaire expliquant les modalités de candidatures et de vote.
- L'envoi du matériel de vote sera effectué au moins quinze jours avant la date du scrutin.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE DOIT PARVENIR AVANT LE 17 OCTOBRE 2021.

Le scrutin aura lieu le dimanche 17 octobre 2021 de 8h00 à 10h00.

Le dépouillement commencera à 10h01.

- Il faut vous présenter
- Il faut voter

L'AVENIR DE NOTRE PROFESSION EST ENTRE NOS MAINS.

L'Ordre est le seul organisme officiel représentatif de la profession de médecin et le seul garant de la cohésion des médecins dans la diversité de leur exercice.

Centre de Thérapie Familiale Fami'LiAin

Depuis septembre 1999, les familles et les couples souhaitant travailler sur des problématiques relationnelles comme sur des troubles psychologiques individuels, sont reçus au Centre Psychothérapique de l'Ain, au sein d'un dispositif qui leur est dédié.

Madame Martine DEKEYSER RENAUDIN



Les consultations y sont gratuites et sont accessibles sur simple demande des personnes concernées sous réserve qu'elles résident dans le département de l'Ain.

Le Centre est composé de quatre thérapeutes travaillant en étroite collaboration sur chaque situation et formés à l'approche systémique. Cette approche a pour particularité d'utiliser la relation (familiale, conjugale, etc.) dans la résolution des problèmes. Chacun peut en effet apporter sa contribution au processus de changement ce qui évite qu'il ne pèse sur l'individu. L'activation des ressources et des compétences sont au centre de ce type d'intervention.

Le suivi s'associe de façon complémentaire à toutes formes de prises en charge psychologiques : individuelles comme groupales, ambulatoires comme hospitalières.

→ Pour le couple, pour la famille

Objectifs

- Dépasser les moments de crise
- Soutenir les changements susceptibles de favoriser le développement de tous les membres de la famille
- Aider chacun à trouver sa place
- Développer le sentiment de satisfaction et de compétence
- Mobiliser le lien familial autour de la personne en souffrance
- Améliorer la communication et les échanges entre les membres de la famille / les partenaires
- Accroître la connaissance et la compréhension de l'autre et de soi-même

Indications

- Troubles psychologiques de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte
- Problèmes relationnels
- Troubles liés à la séparation conjugale
- Difficultés d'adaptation aux différentes étapes de la vie
- Expériences traumatiques, crises, perte et deuil

Équipe de thérapeutes

Martine Dekeyser Renaudin, Psychologue, Thérapeute Familiale Systémique

Anne Gaillard, Psychologue, Thérapeute Familiale Systémique

Élisabeth Galliot, Infirmière de Secteur Psychiatrique, Thérapeute Familiale Systémique

Jessica Rosand, Psychologue, Thérapeute Familiale Systémique

À noter que le dispositif, anciennement connu sous l'appellation « Thérapies Familiales », s'est doté d'un nouveau nom : Centre de Thérapies Familiales, Fami'LiAin

Modalités pratiques

- → La demande se fait au 04.74.52.27.08.
- → Le secrétariat est ouvert tous les jours.
- → Le Centre Fami'LiAin se situe toujours au 14, rue de l'École, au centre-ville de Bourg-en-Bresse.

Centre de

Thérapie Familiale



Fami'LiAin

Pôle de Pédopsychiatrie

Informations aux retraités: AMVARA-01

Comme vous le savez, la pandémie Covid – 19 nous a conduit à suspendre nos activités depuis mars 2020.

AMVARA : Association Régionale, regroupe les départements de Rhône-Alpes. 16 associations régionales forment la **FARA** (Fédération des Associations Régionales des Allocatiares de la CARMF.

Françoise
DOLINE
Docteur
Catherine

CAVAILLES

L'Association AMVARA est ouverte à tout médecin retraité quel que soit son régime de retraite. Elle a pour but de défendre les intérêts des praticiens retraités et conjoints allocataires, d'établir des liens d'amitié, d'entraide et de soutien, d'organiser des réunions culturelles. Elle regroupe les huit départements Rhône-Alpes. Les seize associations régionales sont regroupées sur le plan national par

la FARA (Fédération des Associations Régionales). Des représentants de la FARA participent aux réunions avec les pouvoirs publics et à la CARMF. Sa crédibilité dépend du nombre des adhérents.

Le CA d'AMVARA-01 s'est réuni le 11 février. Le Docteur Michel Bove avait annoncé sa démission de la présidence qu'il assurait depuis 2013. Nous le remercions pour toutes ces années au service d'AMVARA. Il a été procédé à son remplacement. Madame le Docteur Françoise Doline a été élue Présidente.

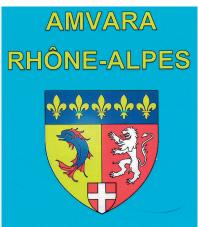
Le CA actuel est le suivant : Dr Françoise Doline, Présidente, Dr Jean-Paul Renand, Vice-Président, Dr Catherine Cavaillès, Secrétaire, Dr Bernard Bocquet, Secrétaire-Adjoint, Dr Jean-François Delarbre, Trésorier, Dr Alain Patillot, communication informatique, Dr Gérard Gelin, Dr René Perdrix, membres élus.

Un appel de cotisations a été envoyé le 15 février, à ce jour nous avons reçu 89 adhésions pour 2021.

Le CA s'est réuni le 2 Juillet et a décidé que notre réunion d'automne aurait lieu le 15 octobre : AG, conférence, repas. Une convocation avec les précisions sera adressée aux adhérents en temps utile.

Le Congrès National de la FARA aura lieu à Lyon du 12 au 14 octobre sur le thème « L'avenir de nos retraites, de la CARMF et de la FARA, avec ou sans un régime universel de retraite ». Le souci de la FARA, sous la direction de son Président, le Dr Jean-Pierre Dupasquier, est de maintenir l'autonomie de la CARMF, et la préservation du niveau des pensions actuelles et futures. Vous pouvez encore vous inscrire à ce congrès.





> Visitez les sites internet

AMVARA: www.amvara.org FARA: www.retraite-fara.org CARMF: www.carmf.org



L'accompagnement des proches et des équipes suite au suicide d'une personne âgée

Aujourd'hui, 1 suicide sur 3 est celui d'une personne âgée de plus de 65 ans

Le suicide n'est souvent pas quelque chose dont on parle, et pourtant, quand on y est confronté, il est important de pouvoir avoir un espace pour exprimer ce qu'on ressent, en parler, avoir une écoute et un accompagnement spécifiques.

C'est ce que propose la Cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée, gratuitement, sur tout le département de l'Ain.

Vous pouvez nous solliciter pour :

- → Des **temps de réflexion collectifs** dans les établissements après le suicide
- → Des entretiens individuels avec les psychologues (Dorra BEN HASSINE et Nathalie GARNODIER) ou le Dr BLOND, psychiatre référent de la Cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée.



→ Nos coordonnées pour nous joindre : Tél. 04 74 22 11 11 Mail : celluledeprevention@adag01.fr



« Parler du suicide sauve des vies », alors pensez-y !!!



Douleur cancéreuse rebelle Utilisation d'un opioïde fort : La méthadone (Zoryon®)

> INTRODUCTION

Dans le cadre des interventions de l'EMASP en soins de support et soins palliatifs, un de nos objectifs est un meilleur soulagement de la douleur.

Nous souhaitions communiquer sur les recommandations HAS 2020 à propos de la **douleur cancéreuse rebelle**, en particulier la possibilité de prescrire de la méthadone, opioïde fort de synthèse dans cette indication. Le Zoryon® a ainsi obtenu une AMM et a été mis sur le marché en septembre 2020.

Nous réalisons les instaurations au cours d'une hospitalisation et les renouvellements peuvent être réalisés par le médecin traitant.

La diffusion d'une meilleure information autour de cette molécule nous semble intéressante pour une meilleure prise en charge des patients traités par une molécule qui n'avait d'AMM que pour le Traitement de Substitution aux Opioïdes en France depuis 25 ans.

> INDICATION DE LA MÉTHADONE

La méthadone est recommandée dans la douleur cancéreuse rebelle, en 2º intention après échec d'au moins un traitement opioïde bien conduit (HAS 2020) (AMM).

> PHARMACOLOGIE

- Des propriétés spécifiques qui en font son intérêt et explique ses précautions d'usage :
 - Agoniste des récepteurs opioïdes mu comme tous les opioïdes, possédant les effets antalgiques et les effets indésirables des opioïdes.
 - Agoniste des récepteurs opioïdes delta et kappa : elle se démarque ici des autres opioïdes présentant un profil distinct vis-à-vis de l'addiction et des phénomènes de tolérance.
 - Antagoniste des récepteurs NMDA (N-Méthyl-D-Aspartate), révélant une action ciblée supplémentaire dans la douleur neuropathique.
 - <u>Inhibitrice de la recapture de la sérotonine</u>.





Évelyne

DA SILVA

- De nombreuse interactions médicamenteuses répertoriées, en lien avec sa métabolisation hépatique (cytochrome P450) et ses effets cardiaques (molécule torsadogène).
- Absence de métabolites actifs, une utilisation possible en cas d'insuffisance rénale même sévère.

> INSTAURATION DE LA MÉTHADONE AU COURS D'UNE HOSPITALISATION

- Le changement d'opioïde est réalisé par une équipe spécialisée (soins palliatifs ou douleur).
- Surveillance spécifique du fait du risque de surdosage retardé autour du 5° jour.

> PRESCRIPTION

ZORYON®

- Prescription initiale hospitalière
- Stupéfiants ; Prescription sur ordonnance sécurisée, Prescription limitée à 28 jours
- Délivrance par une pharmacie de ville
- Renouvellement possible par le médecin traitant

En pratique

- Traitement de fond en 2 prises par jour (une prise à 8h et une prise à 20h)
- Interdose entre 1/6° et 1/10° de la dose fixe des 24 h, intervalle 1 h entre les prises supplémentaires, maximum 6 interdoses/ jour
- → Attention : même molécule en traitement de fond et en interdose, seul le dosage diffère !
- → Présentations orales disponibles : Flacon unidose ou Gélules en 5 mg, 10 mg, 20 mg, 40 mg

> SURVEILLANCE RAPPROCHÉE

• Engagement à un suivi régulier en lien étroit avec l'équipe qui a initié le traitement.

En collaboration avec le médecin traitant

- Efficacité antalgique
- Effets indésirables des opioïdes : constipation, bradypnée, somnolence, confusion...
- Effets indésirables spécifiques cardiovasculaires : bradycardie, hypotension, troubles rythme cardiaque.
- Signes de surdosage : somnolence, fréquence respiratoire (<8).
- Interactions médicamenteuses : prudence!
- Vigilance à domicile, notamment pour les enfants : 1mg/kg peut être létale pour toute personne naïve aux opiacés.

> QUELQUES DATES AUTOUR DE LA MÉTHADONE

EN FRANCE

- 1995 : Traitement Substitution Opioïdes ; Méthadone Ap-Hp® (AMM)
- 2010 : Utilisation restreinte recommandée dans l'antalgie en soins palliatifs (Afssaps) (hors AMM)
- 2020 : Recommandations dans la douleur cancéreuse (HAS) ; Zoryon® (AMM)

EN EUROPE ET EN AMERIQUE DU NORD

- Années 50 : Traitement Substitution Opioïdes
- Années 70 : Traitement antalgique

> INTÉRÊT PARTICULIER DE LA MÉTHA-DONE DANS LA DOULEUR CANCE-REUSE REBELLE

- Douleur mixte (nociceptive et neuropathique).
- Insuffisance rénale y compris sévère.
- Antécédents d'addiction.
- **DOULEUR REBELLE**: douleur n'ayant pas répondu aux thérapeutiques habituelles mais pour laquelle des solutions antalgiques peuvent encore exister.
- **DOULEUR REFRACTAIRE**: tous les traitements antalgiques faisant l'objet de recommandation par l'HAS ne sont pas efficaces ou ne sont pas utilisables.
- CHANGEMENT D'OPIOÎDE: pratique clinique qui consiste à changer de molécule opioïde (Ex: morphine, oxycodone, fentanyl, méthadone...) ou de voie d'administration pour contrôler la

douleur, liée ou non au cancer. Elle répond à une problématique clinique fréquente lors d'échappement thérapeutique par opioïdes (jusqu'à 30% des patients).

Un changement d'opioïde est recommandé en cas :

- De **douleur non contrôlée** malgré un traitement opioïde à dose suffisante bien conduit ;
- De phénomène de tolérance ;
- D'effets indésirables importants liés au traitement opioïde ;
- De **nécessité médicale** (insuffisance d'organe, interactions médicamenteuses).





> NOUS CONTACTER

Équipe Mobile territoriale d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (EMASP)

Médecins, infirmiers, psychologues, assistante socio-éducative

Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse GHT Bresse Haut-Bugey

Tél. 04.74.45.40.65

Mail: emasp@ch-bourg01.fr

→ RÉFÉRENCES

HAS JANVIER 2020: Antalgie des douleurs rebelles et pratiques sédatives chez l'adulte : prise en charge médicamenteuse en situations palliatives jusqu'en fin de vie

- Synthèse de 6 pages : pages 1-2 https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-02/fiche_antalgie_mg.pdf
- Texte des recommandations 34 pages, pages 7 à 9

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-02/reco_fin_vie_med.pdf

ZORYON®: Avis de la commission de la transparence de l'HAS 2019

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3113581/fr/zoryon

Santé au Travail pour le BTP de l'Ain

Docteur Dominique DEYBER HERVÉ

L'AST BTP de l'Ain est le service de santé au travail des entreprises et salariés du Bâtiment et des Travaux Publics du département de l'Ain.

Sa mission est d'éviter toute altération de la santé du fait du travail. L'AST BTP de l'Ain est au service de 1 900 entreprises et 14 000 salariés du BTP de l'Ain. Sa proximité géographique permet d'être réactif sur Bourg-en-Bresse le siège, Meximieux et Port.

Pour une optimisation de la prise en charge des salariés du BTP, voici cidessous les modalités pratiques.

Dr Dominique Deyber-Hervé Médecin du Travail (Bourg). Tél.: 04.74.23.58.30.

www.ast-btp-ain.fr

Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain



Je suís médecín, comment collaborer avec le Service de Santé au Travaíl?



une équipe médicale et pluridisciplinaire au service des salarié(e)s et des entreprises du BTP de l'Ain

Pourquoi l'AST BTP de l'Ain



- → Pour le suivi de la santé au travail de votre patient, salarié d'une entreprise Aindinoise du Bâtiment et des Travaux Publics
- → Pour la connaissance des entreprises et des métiers du BTP

Pourquoi adresser votre patient au médecin du travail



- → Pour la mise en place d'aménagements de poste, temporaires ou définitifs, liés à l'état de santé décrit dans un courrier
- → Pour une visite « à la demande » à tout moment de la vie professionnelle de votre patient, avec un courrier circonstancié
- → Pour la visite de pré-reprise pour tout arrêt de travail de plus de 3 mois, avec les documents utiles à la compréhension du docsier.
- → Pour la visite de reprise à la demande de <u>l'employeur</u> en fin d'arrêt de travail, quelle que soit la durée pour la maladie professionnelle, et de plus de 30 jours pour les autres arrêts, avec les documents utiles à la compréhension du dossier
- → Pour compléter le dossier de Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RTH)

Notre équipe médicale par centre





Le Médecin du Travail

Il fait le lien entre la santé de votre patient et son poste de travail, dans le strict respect du secret médical. Il assure les visites d'embauche et de suivi périodique dans les cas d'exposition à des risques particuliers. Il décide de l'aptitude, des aménagements de poste ou de l'inaptitude au poste. Il peut aussi être un lien avec le médecin conseil de la CPAM.

Le médecin du travail s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'experts en prévention du BTP, ergonomie et maintien dans l'emploi.



L'Infirmier en Santé au Travail

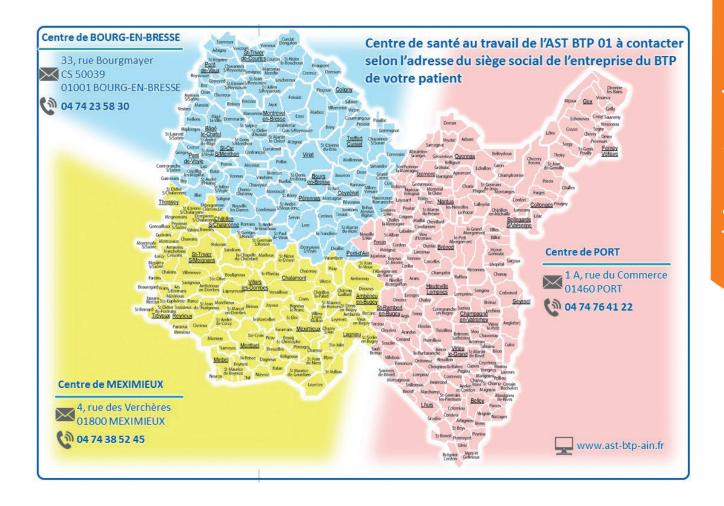
L'infirmier en santé au travail est un infirmier spécialisé. Il réalise les visites d'information et de prévention d'embauche et périodiques, selon des protocoles établis avec le médecin du travail. Il peut vous adresser le patient avec un courrier explicatif.



Le Secrétaire Médical

Il est votre premier contact. Il s'occupe de la prise de rendez-vous, des convocations, de l'accueil, de certains examens biométriques, et du dossier administratif.

F40.0



Consultez le BULLETIN « En ligne » et le SOMMAIRE des bulletins depuis Janvier 2012

Les différents articles des bulletins semestriels depuis 2012 sont regroupés dans les rubriques suivantes afin de faciliter les recherches : élections, réglementation législation, déontologie, diplômes et qualifications, activités et gestion du conseil départemental de l'Ordre, exercice professionnel, maltraitance violences aide sociale, dossiers médicaux, conditions d'exercice, certificats médicaux, pratique médicale, cancer, gérontologie, retraites, entraide aide aux soignants, informations avertissements, nécrologie, un peu d'histoire.

Vous pouvez le trouver :

- En ligne : www.conseil01.ordre.medecin.fr

- Sur demande au CDOM: Tél 04 74 23 07 14 ou par mail: ain@01.medecin.fr

Informations nationales

Communication professionnelle et publicité

Le décret n°2020-1662 du 22 décembre 2020 portant modification du code de déontologie des médecins et relatif à leur communication professionnelle a été publié au Journal Officiel du 24 décembre 2020.

Le principe d'interdiction de toute publicité a été abrogé au profit du principe de libre communication du médecinsursonactivité professionnelle.

Cette communication est cependant encadrée par des règles déontologiques destinées à protéger les patients et plus généralement la santé publique. Onze articles du code de déontologie médicale sont modifiés.

Afin d'accompagner cette importante modification des règles déontologiques et favoriser leur compréhension, le CNOM réuni en session le 5 février 2021 a adopté des commentaires et des recommandations sur les informations susceptibles d'être portées à la connaissance du public par les médecins.

Nous vous conseillons de lire attentivement les articles modifiés, les commentaires et les recommandations du CNOM.

Nous vous en proposons ci-dessous un résumé :

Lorsque le médecin participe à une action d'information du public, il ne doit présenter comme acquises que des données confirmées, faire preuve de prudence, avoir le souci de la répercussion de ses propos auprès du public. Il ne doit pas tirer profit de son intervention dans le cadre de son activité professionnelle. Il ne doit pas faire état de liens d'intérêts avec des organismes. Si tel est le cas, le médecin doit en faire état de façon claire et sans ambiguïté, selon des modalités appropriées en fonction du support d'information utilisé.

La médecine ne doit pas être pratiquée comme un commerce. Ce principe est à l'origine de plusieurs règles précises inscrites dans le code de déontologie. Un médecin sollicité pour participer à une plateforme de téléconsultation est incité à obtenir, avec le concours du Conseil de l'Ordre, des garanties sur le cadre déontologique de son intervention.

Le médecin est libre de communiquer au public par tout moyen, y compris sur un site internet, des informations de nature à contribuer au libre choix du praticien par le patient, y compris pour ce qu'est de leurs compétences et pratiques professionnelles.

Les médecins titulaires de titres obtenus au sein de l'espace économique européen ou venus d'autres états membres, dont la spécialité n'est pas reconnue en France, qui ont été autorisés par arrêté ministériel à exercer partiellement, doivent informer, par tout support, les patients, leurs confrères et les personnes en lien avec leur exercice des actes qu'ils sont habilités à pratiquer.

Le médecin doit veiller à l'usage qu'est fait de son nom, de sa qualité ou de ses déclarations lorsqu'il exerce au sein d'organismes publics ou privés, ou leur prête son concours, il ne doit pas tolérer que son nom soit utilisé à des fins de nature à faire considérer l'exercice de la médecine comme un commerce.

Le médecin ne peut faire état que d'un titre ou d'un diplôme qui a fait l'objet d'une reconnaissance préalable par le Conseil national de l'Ordre des médecins (liste disponible sur le site internet du CNOM. L'authenticité des titres est vérifiée par le Conseil départemental CDOM).

Le médecin qui présente son activité au public, notamment sur un site internet, doit y inclure une information sur les honoraires pratiqués, les modes de paiement et les obligations posées par la loi pour permettre l'accès de toute personne à la prévention ou aux soins

sans discrimination. Les supports de l'information peuvent être : la plaque professionnelle, les plateformes de prises de rendez-vous, l'affichage (il varie selon la situation conventionnelle et les dépassements). Différents modèles d'affiches sont proposés par le CNOM.

Une note d'information écrite au préalable doit être remise au malade : montant des honoraires, montant pris en charge par la sécurité sociale, dépassement d'honoraires.

Un acquit des sommes perçues ne peut être refusé.

Les inscriptions portées sous le nom du médecin sur ses feuilles d'ordonnances ont pour objet une information précise, concise et intelligible du public sur sa qualification professionnelle, le ou les lieux d'exercice concernés et ses conditions d'exercice.

Vous pouvez accéder en ligne aux articles sur le site internet du Conseil national sous les liens suivants :

https://www.conseil-national.medecin.fr/code-deontologie/devoirs-generaux-medecins

En bas à droite, cliquez sur « code de déontologie » puis sur le numéro de l'article et cliquez à nouveau sur « commentaire de l'article ».

Prévention de la transmission du coronavirus

La circulaire n°2021-011 du 8 avril 2021 du CNOM rappelle les obligations renforcées en matière d'hygiène et de prévention de la transmission du coronavirus.

Le port du masque ne vise pas qu'à se protéger soi-même, mais aussi à empêcher la diffusion du virus. Il est obligatoire dans tous les lieux clos accueillant du public depuis juillet 2020.

Lors de la consultation, le port du masque reste obligatoire pour le médecin et son patient. En effet, le fait d'être vacciné ne garantit pas pour le médecin l'absence complète de transmission du virus ou de contamination par son patient.

Pour réduire au maximum le risque de diffusion du virus, il est conseillé de :

- mettre en place des plages horaires spécifiques pour les patients suspects de Covid-19,
- limiter les délais d'attente,
- nettoyer les surfaces au moins deux fois par jour,
- éliminer les déchets issus des malades potentiels.

En cas de non-respect de ces obligations, le praticien pourra être passible de poursuites disciplinaires pour avoir contrevenu aux articles du Code de la Santé Publique et des poursuites pénales pourraient survenir si le médecin contaminait un patient.



Les refus de soins discriminatoires

Le décret n°2020-1215 du 2 octobre 2020 relatif à la procédure applicable aux refus de soins discriminatoires est paru au Journal Officiel du 4 octobre 2020.

Toute mention par une personne qui s'estime victime d'un refus de soins discriminatoire, de faits qui permettent d'en présumer l'existence suffit à déclencher la procédure.

Le décret créé **une commission mixte de conciliation** CDOM et CPAM.

Le CDOM 01 a désigné deux membres titulaires, les Docteurs Sylvie Jacquet-Francillon et Jacques Baradel, ainsi que deux suppléants, les Docteurs Monique Pelletier et Loïc Biot, pour les trois prochaines années. La CPAM a désigné deux titulaires : Mesdames Sylvie Didier et Catherine Goillond et deux suppléants, Mesdames Marie-Noëlle Guillon et Aurélie Bouzommita.

Un délai de trois mois est prévu pour la mise en œuvre de la procédure de conciliation et en cas de non conciliation, trois mois pour la saisine de la juridiction disciplinaire.

Le CNOM doit établir un bilan annuel des actions engagées. Chaque département doit remplir un tableau avec les données des affaires en cours.

La déontologie impose au médecin de donner des soins à toute personne les demandant et en toute situation.

Si des situations particulières permettent à un médecin de refuser ses soins, elles ne peuvent être fondées sur un motif discriminatoire. Des conditions précises s'imposent à lui.

L'article 47 du code de déontologie médicale prévoit que « hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles ». Dans ce cas, le médecin doit prendre les dispositions nécessaires pour que soit assurée la continuité de la prise en charge. En aucun cas le droit pour un médecin de refuser ses soins ne peut justifier un refus de prise en charge pour un motif discriminatoire.

L'article 7 du code de déontologie médicale prévoit que « le médecin doit écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur nonappartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard ».

L'article 225-1 du code pénal indique que « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée ».

Un refus de soins discriminatoire est un refus de soins entrant dans l'une de ces situations.



Développement Professionnel Continu (DPC) : Obligation triennale

Il appartient à tous les médecins inscrits au Tableau de l'Ordre de s'engager dans une démarche de Développement Professionnel Continu (DPC) dite « obligation triennale de DPC ».

L'accompagnement et la validation de cette obligation des médecins fait partie des missions de l'Ordre des médecins.

Cette obligation porte sur une période échue (2017-2019) et sur la période en cours (2020-2022).

Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) a adressé à tous les médecins un courrier explicatif le 16 avril 2021.

Le médecin a toute liberté, concernant son parcours de DPC, disposant de la possibilité d'effectuer des actions de son choix (sous réserve de respecter un « minimum » de deux actions de DPC, et de les transmettre à l'Ordre).

Les médecins peuvent choisir d'emprunter le parcours recommandé par le Conseil National Professionnel (CNP) et joindre l'attestation de conformité à leur document de traçabilité géré par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC).

Les médecins peuvent se rapprocher de leur CNP :

- pour les spécialistes en médecine générale le Collège de Médecine Générale (CMG).
- pour les autres spécialités: la Fédération des Spécialités Médicales (FSM).

Ceci dans le respect des textes qui définissent les missions de ces structures.

Le CNOM mettra en place des outils numériques qui permettent la consultation par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins (CDOM) du respect de l'obligation de DPC. Le médecin garde pour sa part accès à son espace numérique.

Voici quelques précisions :

 Le document de traçabilité de l'ANDPC est un document personnel numérique qui permet au médecin de retracer les actions de DPC qu'il a réalisées.

lien d'accès : https://www.agencedpc. fr/professionnel/

 Les médecins peuvent se rapprocher de leur CNP qui ont produit des parcours de formation et les aider à leur réalisation. L'attestation de conformité du CNP est reconnue par l'Ordre pour valider l'obligation de DPC.

Contacts

- Collège de Médecine Générale (CMG) : www.archimede.fr
- Fédération des Spécialités Médicales (FSM) : http://parcourspro.online/cnp_ fsm
- L'obligation triennale (non modifiée par la situation de crise sanitaire) : périodes 2017-2019 et 2020-2021
- → Pour rappel : 3 façons de remplir cette obligation de DPC :
- accréditation par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- obtention d'une attestation de conformité par le CNP, « actions » reconnues et détaillées pour chaque CNP
- « parcours libre » au choix du médecin qui devra être validé par le CNOM

Le Conseil national de l'Ordre des médecins souhaite plus que jamais s'engager avec la profession dans la procédure de validation triennale du DPC et le faire avec tous les partenaires de cette démarche autour du médecin :

- les Conseils Nationaux Professionnels (CNP) le Collège de la Médecine Générale (CMG) et la Fédération de Spécialités Médicales (FSM)
- l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) et le Haut Conseil du DPC (HCDPC)

Les médecins, déjà confrontés à de lourdes tâches sont en attente d'une formation continue de qualité, proche de leur quotidien, utilisant les moyens numériques et restant libre de toute influence.

Cumul d'activité dans le cadre d'une SELARL avec un exercice individuel

L'article R. 4113-3 du code de la santé publique pose un principe général : le médecin exerce toute son activité professionnelle dans la SEL et ne peut pas cumuler cette activité à un exercice à titre individuel.

Le même article R. 4113-3 du code de la santé publique permet, à titre exceptionnel, de déroger au principe posé : le médecin sera alors autorisé à exercer sa profession, individuellement ou dans le cadre d'une SCP et être associé en exercice dans une SELARL. Cette possibilité n'est ouverte que si l'exercice de la profession en SEL:

- est lié à des techniques médicales nécessitant un regroupement ou un travail en équipe;
- nécessite l'acquisition d'équipements ou de matériels soumis à autorisation en vertu de l'article L. 6122-1 du code de la santé publique;
- nécessite l'acquisition d'équipements ou de matériels qui justifient des utilisations multiples.

Le Conseil d'État, dans deux arrêts en date du 3 septembre 2007, a apporté des éclaircissements sur cet article.

Il a, tout d'abord, précisé que l'exercice à titre individuel peut être un exercice individuel libéral mais aussi un exercice

salarié, notamment dans un établissement de santé.

L'interdiction de principe du cumul

d'exercice s'applique aussi à une activité de Praticien Hospitalier temps partiel. Il en résulte qu'en cas d'activité mixte

libérale et salariée, le médecin devra justifier que la SEL répond aux conditions de l'article R. 4113-3 du code de la santé publique.

Lorsqu'un médecin se trouve confronté à une telle situation, avant de prendre une décision, il lui est conseillé de demander l'avis du Conseil de l'Ordre des médecins.



Docteur Andrée PARRENIN Secrétaire Générale Vice-présidente nationale



Un peu d'histoire

Docteur Robert PHILIPOT

Docteur Denis-François Pacoud (1771-1848)

- ► Épidémiologiste de la Dombes
- ► Promoteur de la vaccination antivariolique dans l'Ain
- ► Fondateur de l'École de sages-femmes de Bourg-en-Bresse en 1818

Fils de Denis Pacoud et de Marie-Benoîte Olivier, le **Dr Denis-François Pacoud** est né le 11 juin 1771 à Mézériat dans un milieu modeste. Après ses études primaires et secondaires, passionné par la science médicale, il rejoint Lyon pour y faire un stage médical et chirurgical à l'Hôtel Dieu, puis se formera « sur le tas » comme chirurgien de guerre lors des campagnes napoléoniennes.

■ Chirurgien militaire

En 1792, il est engagé comme sous-aide chirurgien dans l'Armée des Pyrénées Orientales. Devenu chirurgien de 1ère cl en 1795 il rejoint alors l'Armée des Alpes. Pendant la *Première campagne d'Italie*, il est attaché en 1796 au service chirurgical de la ville de Piacenza (Plaisance), ville d'où le général Bonaparte rejoint Lodi toute proche et son pont sur l'Adda devenu célèbre par la bataille que les français y remportent contre les autrichiens sur la route de Milan.

Au cours de la *Deuxième campagne* d'Italie, Denis Pacoud dirige en 1799 le service des ambulances de l'armée de Bonaparte lors de la désastreuse bataille de Novi contre l'armée austro-russe de Souvorov où le général Joubert, natif de Pont- de-Vaux, trouvera la mort.

■ Retour à la vie civile

Admis à la retraite en 1801 pour cause de blessures, Denis Pacoud, alors âgé de 30 ans, vient s'installer à Bourg-en-Bresse où le préfet de l'Ain Ozun le nomme en



1804 non seulement visiteur militaires retraités. des aussi membre départemental du Comité de la vaccine pour diffuser la vaccination jennérienne contre la variole dans le département de l'Ain et adjoint au Dr Buget pour enseigner l'obstétrique à trente jeunes filles dans une salle de l'hospice de la Charité. Ce faisant, le préfet mettait ainsi en application les récentes directives du

Conseil d'État sur l'organisation de la santé avec l'enseignement des bases de la médecine, de l'obstétrique et des principes d'hygiène.

■ Épidémiologiste et climatologue de la Dombes

Amoureux de la Dombes toute proche, le Dr Pacoud est passionné par les problèmes de sa climatologie et de son incidence sur les pathologies et les épidémies chez ses habitants.



Chaque jour il relève les maximums et les minimums barométriques et thermométriques ainsi que l'intensité et la direction des vents. Il en fait le résumé commenté à chaque fin de mois. Ainsi peut-on lire dans le compte-rendu de fin février 1812 : « La température de ce mois a été généralement assez douce. La température n'est descendue en dessous de zéro qu'une seule fois. On a compté onze beaux jours, six sombres, onze pluvieux. Il n'a gelé qu'une seule nuit du 11 au 12. Le tonnerre s'est fait entendre le 24 ».

Parallèlement il fait un recensement trimestriel des pathologies dominantes, ainsi pour le trimestre d'automne 1811 : « La fièvre muqueuse est plus fréquente, parfois étendue à plusieurs villages, à plusieurs communes. La cause en est toujours retrouvée dans la mauvaise qualité des eaux. Depuis plusieurs années on observe que les fièvres intermittentes qui ont valu une si mauvaise réputation à ce pays, deviennent beaucoup moins fréquentes. La petite vérole a fait des ravages dans les cantons de Châtillon-sur-Chalaronne et de St-Trivier-sur-Moignans. Elle a frappé quelques enfants dans celui de Bâgé mais n'a pas fait de victime. La vaccine a fait effet sur l'épidémie. Beaucoup de furoncles. À l'époque des premiers froids quelques hépatites aigües surtout chez les individus ayant déjà des embarras du foie ou sujets aux coliques hépatiques. Egalement des péripneumonies parfois compliquées d'encéphalite. Beaucoup d'ophtalmies. Des catarrhes pulmonaires dégénérant fréquemment en phtisies. Diarrhées épuisantes. Rhumatismes goutteux ; tétanos; fièvres puerpérales ».

Et il cite Hippocrate : « Les maladies arrivent surtout par le changement des saisons, mais particulièrement si l'ordre du froid et de la chaleur a beaucoup varié (Aphorismes d'Hippocrate, verset 1^{er}) ».

Notons que les fièvres intermittentes évoquées ci-dessus, responsables de la mauvaise réputation de la Dombes, sont très probablement des manifestations de paludisme favorisées en fin d'été par les piqûres de moustiques ; mais il faudra attendre 1880, 70 ans plus tard, pour que le Dr Alphonse Laveran identifie dans le sang le plasmodium responsable de la maladie des marais c'est-à-dire du paludisme. Quant à la phtisie, le bacille de la tuberculose ne sera identifié par le Dr Robert Koch qu'en 1882.

Les observations médicales du Dr Pacoud sont relativement précises en cette époque où les connaissances médicales sont encore très balbutiantes. Elles sont annotées sur des feuilles manuscrites comportant neuf colonnes verticales avec de gauche à droite : le nom du malade, les jours successifs, l'état du pouls, l'état de la langue, l'état abdominal, l'état cutané, les symptômes observés, les remèdes, l'efficacité des remèdes.

En 1803, il soutient sa thèse à Paris sur un thème relatif à une pathologie fréquente en Dombes : « Dissertation sur les ulcères dans les pays marécageux ».

En 1806, il rédige un long manuscrit en deux parties intitulé Recherches sur les causes générales des maladies et de l'insalubrité de la Dombes et sur les moyens de changer la situation actuelle dans cette partie du département de l'Ain et en fait l'exposé détaillé à la Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain dont il est devenu membre en 1801 et en sera plus tard président. Il évoque l'importance du rôle de l'humidité de l'atmosphère entretenue par les étangs dont les berges ne sont pas entretenues, le vent mauvais du midi, « particulièrement asthéniant, saturé d'exhalaisons méphitiques », contre lequel l'abattage excessif des arbres ne fait plus suffisamment barrage, les habitations misérables mal entretenues, mal aérées, les cours de ferme insalubres toujours pleines de boue, avec leurs fumiers parfois près du puits, « leurs mares et leurs cloaques putrescents de matières végéto-animales », la malpropreté ambiante et aussi les très mauvaises habitudes alimentaires des fermiers.

Pour remédier à cette insalubrité, il conseille de supprimer mares et petits étangs au profit d'étangs de plus grandes superficies car il a constaté avec ses confrères dombistes que dans les grosses exploitations la morbidité était bien moindre et durait moins longtemps. De plus il suggère que les exploitations devraient être soumises à un code sanitaire exigeant un état de propreté rigoureuse des habitations, des vêtements mieux adaptés aux différentes saisons, un régime alimentaire correct plus équilibré et des eaux de boisson mieux surveillées.

Le 23 juillet 1807 il sera nommé correspondant pour les épidémies dans le canton de Bourg-en-Bresse.

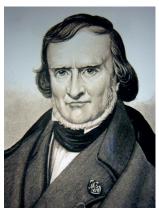
Médecins contemporains du Docteur Denis-François Pacoud







Dr Joseph Ignace Guillotin



Dr Joseph Récamier

■ Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Bourgen-Bresse

En 1805, le Docteur Pacoud devient médecin et chirurgien-chef du nouvel Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse récemment inauguré en décembre 1790, où ont déjà exercé en 1793 deux médecins devenus très célèbres: le Dr Bichat et le Dr Récamier. Il améliore considérablement les conditions d'hygiène des services hospitaliers et éduque les sœurs infirmières augustines à de nouvelles méthodes thérapeutiques dont les bains de vapeur. Il y exercera son art jusqu'en 1845. Il est également nommé médecin de la prison de Bourg le 23 octobre 1808.

■ Promoteur de la vaccination antivariolique dans l'Ain

En 1807, il reçoit la Médaille d'Or du ministère de l'Intérieur pour ses travaux sur la pratique de la vaccine et la création d'un dépôt central de vaccin antivariolique à Bourg avant même que le décret impérial de 1809 ne rende cette vaccination obligatoire. Le Comité départemental vaccinal de l'Ain dirigé par le Dr Pacoud dépend en haut lieu du Comité central de la vaccine de Paris sous la direction du **Dr Joseph Ignace Guillotin**, plus connu, hélas, pour la célèbre et sinistre machine qui porte son nom mais dont, en réalité, il n'a fait qu'adopter son utilisation par l'Assemblée nationale Constituante, son concepteur étant le Dr Antoine Louis.

■ Fondateur de l'École de sages-femmes de Bourg-en-Bresse en 1818

En 1818, alors que le Dr Pacoud est devenu correspondant de l'Académie Royale de Médecine, le Baron du Martroy, préfet de l'Ain, l'invite à fonder une École de sages-femmes à Bourg. Il accepte avec enthousiasme, conscient de l'incomparable progrès à apporter

ainsi aux femmes en couches jusqu'alors livrées aux seuls soins de matrones plus ou moins compétentes et totalement ignorantes en matière d'hygiène avec les conséquences désastreuses qui en découlaient sur la mortalité périnatale tant pour les mères que pour les nouveau-nés. À sa motivation médicale s'ajoute celle d'une certaine fierté car ce sera la quatrième école de sages-femmes de France après celles de Port Royal à Paris (1802), de Dijon (1773) et de Bar sur Aube (1788).

Après quelques mois à l'Hôtel-Dieu dans des locaux trop exigus, cette école s'installe en 1819 rue Cropet (au n°20 de l'actuelle rue Samaritaine) dans l'ancienne demeure bourgeoise de la famille Chesne, une famille de magistrats d'origine dijonnaise. Quinze élèves y sont inscrites pour suivre les cours. Pour pouvoir être inscrites, les jeunes filles doivent avoir moins de 30 ans, savoir lire et écrire, avoir un certificat de bonnes vie et mœurs et, bien sûr, être vaccinées contre la variole.

L'établissement, dépendant du Conseil Général, fonctionne avec un professeur, deux maîtresses sages-femmes, deux sous-maîtresses, deux religieuses de l'ordre de Saint-Joseph et une portière. La clinique de l'école se compose de deux infirmeries de six lits, l'une destinée aux mères de famille indigentes, l'autre aux femmes non mariées. Les nouveau-nés sont couchés dans des berceaux séparés. Chacun d'eux a son gobelet, son éponge et sa layette marqués et numérotés de manière à ne pas commettre d'erreur. La layette est donnée gratuitement par l'école et peut suffire à l'enfant pour toute sa première année. La salle de travail étant petite, les élèves sages-femmes sont réparties en quatre sections pour

assister aux accouchements à tour de rôle. Elles sont logées dans les combles de la maison.

Les cours sont répartis sur deux années. Ils commencent début novembre et finissent dans la première quinzaine de mars, soit à peine plus de 4 mois, pour permettre aux élèves venant de la campagne de pouvoir retourner aider aux travaux des champs. Pendant chaque période de quatre mois le nombre d'accouchements pratiqués est de l'ordre de 40 à 50.

■ Une méthode d'enseignement originale

Pour son enseignement, le Dr Pacoud, outre son enseignement théorique et pratique, met en place une « Méthode interrogative » inspirée de l'enseignement mutuel déjà connu en Angleterre et consistant à utiliser des fiches de questions-réponses confiées aux élèves les plus douées désignées comme monitrices pour interroger les autres, ceci à la façon d'un véritable catéchisme. On leur enseigne également la théorie et la pratique de la saignée, la vaccination de la variole (tous les dimanches les élèves vaccinent à tour de rôle un certain nombre d'enfants), les fonctions et devoirs des garde-malades et la petite chirurgie, en particulier l'application des vésicatoires, des sinapismes, des ventouses sèches et mouchetées et la confection des pansements simples.

En fin de seconde année, le terme du cycle d'enseignement est clôturé par une cérémonie solennelle de distribution des prix où les élèves reçoivent leur diplôme de capacité de sage-femme. Une troisième année est imposée aux élèves dont les résultats sont jugés insuffisants.

Les résultats s'avèrent très rapidement positifs et l'École acquiert bientôt une d'excellence. Elle renommée attire des élèves boursières bien au-delà de l'Ain, jusque dans les départements de la Loire, de l'Isère, du Jura et de la Drôme. Elle sera même connue jusqu'à Genève, Strasbourg et Turin. En effet le Dr Pacoud, correspondant de l'Académie Royale de Médecine, entretient des échanges scientifiques réguliers avec ses collègues obstétriciens étrangers. Cette école réputée servira même de modèle pour les futures écoles de sages-femmes de Mâcon, de Clermont-Ferrand et de Chalon-sur-Saône.

■ Le journal des sages-femmes

En 1826, le Dr Pacoud, par l'intermédiaire de la Préfecture de l'Ain, adresse une missive au comte de Villèle, ministre de l'Intérieur de Charles X, pour demander la création du Journal des sages-femmes de la campagne afin que ses anciennes élèves puissent garder contact avec l'École de Bourg et connaître les dernières avancées de la science obstétricale. Une idée vraiment novatrice tout à fait digne de nos modernes enseignements postuniversitaires. Cette même année 1826, la Dombes qui compte 73.167 habitants est maintenant pourvue de 22 sagesfemmes rurales sorties de l'École du Dr Pacoud qui pourront ainsi bénéficier de ce journal bimestriel de recyclage permanent. Quel immense progrès! Notons par ailleurs que ces sagesfemmes sont habilitées à vacciner contre la variole pour lutter contre ce fléau aux conséquences souvent mortelles.

■ Conseiller municipal

Le Dr Pacoud a été promu Chevalier de la Légion d'Honneur en 1830 et sera conseiller municipal à Bourg. En 1848, en rentrant d'une réunion électorale à son domicile 91 rue Tupinière, il est pris d'un malaise et meurt subitement à l'âge de 77 ans. Il sera inhumé au cimetière de Bourg-en-Bresse aux côtés de son épouse Adrienne Vermandois décédée en 1844; elle était la fille d'un médecin renommé de Bourg.

Sa succession

C'est son petit-fils, le Dr Pic, qui lui succède à partir de 1845 et améliore encore les performances de cette École de sages-femmes de Bourg qui sera déclarée « École modèle » en 1878 par l'Académie de Médecine. L'établissement s'agrandit peu à peu par l'acquisition des maisons voisines, notamment en 1882 par celle de l'Hôtel de Choin. En 1897 des améliorations sont apportées pour la qualité des soins : acquisition d'instruments et d'appareils de chirurgie planches nouveaux, acquisition de murales pour faciliter l'enseignement théorique aux élèves. Les périodes de cours sont portées à 8 mois au lieu de 4. Devant le nombre sans cesse croissant des accouchements, sur proposition du Dr Paul Emile Hudellet, le Conseil Général décide la construction d'une nouvelle maternité départementale avec son école de sages-femmes sur le Boulevard de Brou près de l'Hôtel-Dieu (actuel



Maternité départementale (actuel Collège de Brou)



Maternité Émile Pélicand (actuelle EHPAD)

collège de Brou). Elle ouvre ses portes en 1905. Le Dr Émile Pélicand en deviendra médecin-chef en 1910 et sera lui-même à l'initiative d'une nouvelle maternité encore plus moderne au Champ de Mars en 1938.

■ Le bicentenaire de l'École du Dr Pacoud

L'École de Sages-femmes de Bourg-en-Bresse, actuellement située sur le site du Centre hospitalier de Fleyriat depuis 1984, a brillamment fêté le bicentenaire de sa création en juin 2018 au cours d'une journée commémorative dédiée à cette très belle aventure médicale. La mémoire du docteur Denis-François Pacoud, son illustre fondateur, y a été particulièrement honorée ainsi que celles du Dr Pic, du Dr Hudellet, du Dr Pélicand et de tous les obstétriciens qui ont ensuite remarquablement fait vivre et assurer le renom de cette école pour le plus grand bénéfice de la santé des mères et de leurs nouveau-nés.

Sources

Archives municipales de Bourg-en-Bresse : Fonds de l'École de Sages-Femmes H dépôt 6, J7,8,9 K7 L4,12, 28 T1,7

Pacoud Denis, Situation de l'accouchement dans l'Ain en 1837, rapport à M. le Préfet de l'Ain, Bourg-en-Bresse, Bottier, 1840.

Pacoud Denis, Notice historique sur la propagation de la vaccine dans l'Ain (1830-1839), Bourg-en-Bresse, Bottier, 1840.

Musée de Brou, buste en plâtre de Denis Pacoud, par le sculpteur bressan Emilien Cabuchet.

Marty Audrey, Histoire de la formation des sagesfemmes dans l'Ain, du XIXº siècle à nos jours, mémoire présenté pour le diplôme d'État de sage-femme promotion 2010-2015, Université Claude Bernard Lyon.



Pôle mère-enfant (Hôpital de Fleyriat)

Square et Allée du Docteur Schweitzer



Situé au nord-ouest de la ville, le square du Docteur Schweitzer est bordé par l'avenue de Mâcon à l'ouest, l'allée du même nom au sud, la rue Xavier-Privas à l'est, la rue du Pont des chèvres au nord.







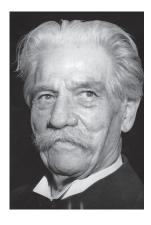
Albert Schweitzer fut une personnalité éminente du XX^e siècle, sa notoriété étant établie dans de nombreux domaines : à la fois musicologue, organiste, pianiste, philosophe, théologien, exégète bibliste, médecin.

C'est un des Alsaciens les plus connus au monde.

Ludwig Philipp Albert Schweitzer naquit le 14 janvier 1875, second d'une fratrie de cing (2 garçons, 3 filles), à Kaysersberg, en Alsace, alors territoire allemand. Sa mère Adèle Schillinger était fille de pasteur et son père Louis, pasteur à Gunsbach, où Albert eut une enfance heureuse et studieuse. Dès l'âge de neuf ans, il se mit à l'orgue de l'église paroissiale. Il fit ses études secondaires au Lycée de Mulhouse et obtint à 18 ans l'Abitur (baccalauréat allemand). En octobre 1893, il entreprit à Strasbourg des études de Philosophie (Doctorat en 1899) et de Théologie (Doctorat en 1902). Il reçut l'ordination de l'église Luthérienne d'Alsace et de Lorraine le 23 septembre 1900. Il fut alors nommé vicaire, pasteur de l'église Saint Nicolas de Strasbourg.

Il souhaitait consacrer sa vie à la lutte contre la misère et le malheur. Il s'intéressait aux missions protestantes coloniales.

Vers l'âge de 30 ans il découvrit une brochure faisant état du manque dramatique de médecins au Gabon. Il décida aussitôt d'étudier la médecine pour



porter des secours qui ne soient pas que des mots. Son entourage tenta en vain de le dissuader, ne comprenant pas sa décision de sacrifier pour cela la musique et la théologie. En 1905, il s'inscrivit à la Faculté de Médecine de Strasbourg. Assidu à l'enseignement, il reçut d'excellentes appréciations, tout en continuant son activité de pasteur et d'organiste. En 1912, il suivit des cours à l'Institut des maladies coloniales de Paris. En Octobre 1913 il soutint sa thèse de Doctorat, dont le titre était Les jugements psychiatriques sur Jésus, sujet qui entraîna interrogations, discussions et polémiques...

Une jeune fille, d'origine allemande, Hélène Bresslau, qui partageait son idéal, l'avait encouragé et soutenu dans son parcours médical. Elle était passionnée de musique et pratiquait le chant. Pendant une dizaine d'années ils se fréquentèrent, entretenant une abondante correspondance épistolaire. Ils se marièrent à Strasbourg le 15 juin 1912, il avait trente-sept ans.

En 1913, ils embarquèrent à Bordeaux avec 70 caisses contenant des médicaments, des appareils médicaux, du mobilier, des livres... Arrivés au Gabon, ils découvrirent à Lambaréné, village sur les rives du fleuve Ogooué, dans la forêt équatoriale, un hangar. Ils durent « nettoyer et aménager un simple poulailler qui sera l'embryon de notre futur hôpital ».

Aidé par son épouse (qui avait suivi des études d'infirmière à Francfort en 1909), il se mit au travail, luttant contre la misère, la dénutrition, l'alcoolisme, les superstitions, le cannibalisme... Dans ses notes il décrivait les maladies rencontrées : parasitoses digestives, paludisme, lèpre,

maladie du sommeil, gale, éléphantiasis, ulcères... Ils durent se familiariser avec les dialectes, à l'aide d'interprètes locaux (en particulier de Joseph, ancien cuisinier africain de Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905), tout en soignant les malades avec les moyens du bord. Il n'omettait pas de leur parler de pardon, de respect de la vie et de Dieu, car, disait-il, « prêcher est une de mes nécessités intérieures ». Il avait le souci de ne pas séparer le malade de sa culture, de ses croyances, de son environnement.

Début août 1914, la première guerre mondiale éclatait. Albert et Hélène Schweitzer étaient citoyens allemands, depuis l'annexion par le Reich de l'Alsace et Lorraine après la défaite française de 1870. Il était très affecté par ce conflit entre les deux nations qu'il affectionnait. Dès le début des hostilités, le couple fut placé en résidence surveillée au Gabon par l'armée française, avant d'être transférés en 1917 comme prisonniers civils dans les Hautes Pyrénées, puis en Provence jusqu'en juillet 1918. De retour en Alsace en 1919, après un passage par la Suisse, il est automatiquement réintégré dans la nationalité française après la signature du traité de Versailles ; son épouse demanda la nationalité française.

Albert Schweitzer entreprit alors des tournées de conférences sur la musique, la philosophie, la civilisation africaine et l'hôpital de Lambaréné, ce qui lui permit d'obtenir des aides financières et de recruter du personnel de qualité (parmi lesquels le Docteur Victor Nessmann -1900-1944- médecin, résistant français). Le 19 avril 1924 il retourna au Gabon. Son épouse et leur fille Rhena âgée de cinq ans, restèrent en France. Il retrouva un hôpital pratiquement à l'abandon.

Le docteur de la jungle réussit à réaliser un nouveau centre hospitalier, mis en service en janvier 1927. C'était un villagehôpital correspondant à l'Afrique : locaux adaptés pour les hospitalisés et leurs accompagnants, école pour les enfants, jardin potager pour nourrir personnel et malades. Pour faire connaitre son œuvre, obtenir des subsides et des soutiens, le Docteur Schweitzer continua les voyages en Europe et en Amérique afin de donner des conférences et des concerts d'orgue. Au cours de ses déplacements il découvrit la montée du nazisme et le risque accru d'une nouvelle guerre. Avec courage il plaida pour le respect des hommes quelles que soient leurs races, et pour la paix entre les peuples. Sa correspondance avec ses amis Albert Einstein (1879-1955) et Robert Oppenheimer (1904-1967) témoigne de son inquiétude devant les risques de

guerre nucléaire. On lui décerna le prix Nobel de la Paix en 1952.

Il reçut de nombreuses distinctions honorifiques.

En 1954, il eut le plaisir d'inaugurer le village lumière aménagé avec l'argent du Prix Nobel. Celui-ci pouvait accueillir 200 lépreux et leurs familles. Il fut l'ami de Raoul Follereau (1903-1977), militant inlassable de la cause.

Malgré ses nombreux déplacements, il revint toujours dans son pays d'adoption. Il reçut la visite d'André Malraux (1901-1976) qui représentait le Général De Gaulle lors de la proclamation de l'indépendance du Gabon à Libreville le 18 Août 1960. Il reçut l'Abbé Pierre (1912-2007) en 1961. En avril 1963 on fêta le cinquantenaire de l'arrivée des Schweitzer à Lambaréné. L'hôpital continua à s'agrandir : en 1964, il comptait 560 lits, employait 6 médecins, 14 infirmiers européens.

Son fondateur décéda à Lambaréné, à l'âge de 90 ans, le 4 septembre 1965. Il fut inhumé le lendemain dans le petit cimetière de l'hôpital, près de son épouse Hélène, morte à 78 ans le 1^{er} Juin 1957 à Zurich. La dépouille de leur fille, Rhena Schweitzer-Muller, les rejoignit en 2009. Une simple croix blanche porte l'inscription : ci-gît le Dr Albert Schweitzer (14/1/1875 - 4/9/1965).

Pasteur protestant, missionnaire, théologien, historien, philosophe, musicien, écrivain bilingue, Albert Schweitzer fut un esprit « universel » qui a marqué son époque. Considéré comme un des précurseurs de la médecine humanitaire, il est surtout connu du public français pour ses activités médicales. Il a été soumis à controverses, victime de méfiance en raison de sa double culture franco-allemande.



Square du Dr Schweitzer

■ Musicien

Pianiste et organiste, Albert Schweitzer rédigea en 1905 un ouvrage en français sur Jean-Sébastien Bach, le musicien-poète, préfacé par Charles-Marie Widor, compositeur et organiste à l'église Saint-Sulpice de Paris. Facteur d'orgues, il travailla sur l'histoire de l'orgue. Concertiste, il donna des centaines de récitals dans

divers pays d'Europe. Lors de son départ au Gabon, il emporta le piano à pédalier d'orgue qui lui avait été offert par ses amis de la Société Bach de Paris.

■ Théologien

Il s'inscrivait dans la lignée libérale du protestantisme. Licencié en théologie en 1900, il soutint une thèse sur La Cène dans ses rapports avec la vie de Jésus et l'histoire du christianisme primitif puis thèse d'habilitation en 1902 sur Le secret de la messianité et de la passion de Jésus. Ses travaux ultérieurs portèrent sur le nouveau testament, l'apôtre Paul, le Jésus historique. En 1906 il publia un ouvrage monumental : Recherches sur la vie de *Jésus*, « référence incontournable pour tous ceux qui s'intéressent aux origines du christianisme » d'après James D. Tabor, archéologue, directeur du Département des études religieuses de l'université de Caroline du Nord (U.S.A.) qui lui a dédicacé en 2006 son livre faisant état de ses travaux et découvertes. Passionné de prédications, Albert Schweitzer rédigea avec soins des centaines d'homélies dont un grand nombre furent publiées.

Philosophe

Pendant ses études à Strasbourg, il lut l'œuvre de Freidrich Nietzsche (1844-1900). Il s'intéressa à la pensée de Johann Von Goethe (1749-1832). Du fait de son éducation religieuse empreinte du sens du devoir, il fut interpellé par les idées d'Emmanuel Kant (1724-1804) - « le philosophe du devoir » - auquel il consacra sa thèse de doctorat en 1899 La philosophie de la religion chez Kant. Pour Albert Schweitzer, philosophie et religion devaient se rencontrer. La première guerre mondiale lui apparut comme révélatrice du déclin de la civilisation européenne. Il écrivit un ouvrage Philosophie de la civilisation publié en 1923, dressant un sombre tableau de la situation de l'humanité. Dans le second tome il élabora comme principe central le respect de la vie, fondement de son éthique. Il milita pour la considération du bien-être animal. Il correspondit avec de nombreux penseurs européens. Mais ses idées ne furent pas toujours reconnues, on lui reprocha parfois sa loyauté à l'égard de deux cultures. Il lui arriva d'être soumis à de vives critiques, en particulier de la part de son cousin Jean-Paul Sartre (1905-1980), dont la mère était une Schweitzer (fille de Charles, cousin d'Albert).

Distinctions

En 1920 lui fut décerné le titre de Docteur Honoris Causa de l'Université de Zurich. En 1928 il reçut le prix Goethe, récompense culturelle allemande. Il fut déclaré Docteur Honoris Causa par la Faculté de Philosophie de Prague en 1928. En France, il fut élevé au grade de Grand Officier de la légion d'honneur en 1950, Membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1951. Il reçut le Prix de la Paix des libraires allemands le 16 septembre 1951. En 1952, le roi Gustav VI de Suède lui remit la Médaille du Prince Charles ; le corps médical allemand lui décerna la Médaille Paracelse. En 1954 il reçut la Médaille d'or de la ville de Paris. Le 4 Novembre 1954, à Oslo, lors de la réception du Prix Nobel de la Paix qui lui avait été décerné en 1952, il prononça un discours sur « le problème de la paix dans le monde aujourd'hui ». Élisabeth II d'Angleterre lui remit l'Ordre du Mérite en 1955. En 1961, Léon Mba, Président de la République du Gabon, lui donna la croix et la plaque de Grand officier de l'Étoile Equatoriale.

■ « Il est minuit Docteur Schweitzer »

Film français d'André Haguet sorti en 1952, adapté de la pièce de théâtre de Gilbert Cesbron (1913-1979). Le médecin est interprèté par Pierre Fresnay, avec comme partenaires Jeanne Moreau, Jean Debucourt, Georges Chamarat... Ce film eut un très grand succès et contribua à sa renommée en France.



Sources et pour en savoir plus

Bourg de A à Z. Maurice Brocard. Éd. de la Tour Gile. 2000. 703 p.

Schweitzer Albert (1875-1965). André Encrevé. Encyclopedia Universalis. www.universalis.fr.

Théo. Encyclopédie Catholique pour tous. Éd. Droguet-Ardant/Fayard. 1993.1327 p. (A. Schweitzer : p.131.)

La véritable histoire de Jésus (une enquête scientifique et historique sur l'homme et sa lignée). James D. Tabor. Éd. R. Laffont, 2014, 343 p.

Ma vie et ma pensée, Albert Schweitzer. Éd. Albin Michel. 286 p. Janvier 1960.

Wikipedia Encyclopédie. Biographie.

Albert Schweitzer, un pionnier de l'action humanitaire. Sylvie Boussuge. Thèse médecine. Université Lyon I. 1996.

La vie et l'œuvre écrite d'Albert Schweitzer: Association Française des Amis d'Albert Schweitzer (AFAAS) - 1 quai Saint-Thomas - BP 80022 - 67081 Strasbourg - Cedex. La bibliographie comporte des centaines de références en diverses langues (français, allemand, anglais...) qui peuvent être consultées dans les <u>archives</u> du **Musée de la maison d'Albert Schweitzer à Gunsbach** (Haut-Rhin) dans la vallée de Munster. Le **Musée Albert Schweitzer à Kaysersberg**, ouvert en 1981, présente des objets personnels du médecin et relate l'histoire du développement hospitalier de Lambaréné de 1913 à nos jours.

Nécrologie

Docteur Gérard Bonglet

(25.06.1946 - 15.01.2021)



Gérard Bonglet et moi nous sommes connus en 1956 au collège Ozanam à Lyon. J'étais en 3°, lui en 6°.

Il était espiègle et taquin.

Nous avons continué à nous voir tout au long de nos études.

Gérard a passé sa thèse en 1973 et s'est installé à Bourg-en-Bresse comme généraliste et endocrinologue en 1974, dans un cabinet commun avec son épouse, gynécologue. Il a cessé d'exercer en juin 2015.

Il fut un médecin très compétent, affable et très souriant.

Tous ses patients l'adoraient. Dévoué, il allait souvent les voir quand ils étaient hospitalisés.

Toute sa vie il a fait preuve d'une grande humilité et d'une grande gentillesse avec ses patients et ses amis.

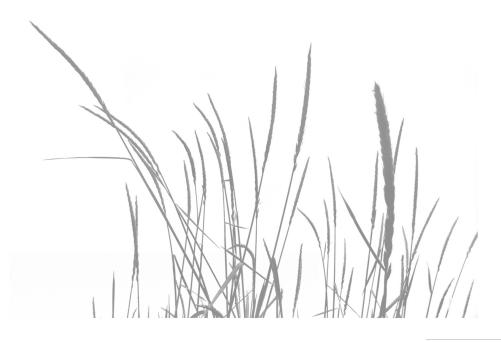
Ses rares moments de loisirs, il les passait à l'aérodrome de Bourg-Ceyzériat. Il aimait voir notre belle région de l'Ain « d'en haut ». Il était un passionné de Saint-Exupéry et de ses œuvres.

Le vélo était aussi un de ses grands plaisirs, et les sorties de plus de cent kilomètres ne lui faisaient pas peur.

Je le rencontrais souvent dans Bourg, avec son casque et ses lunettes de soleil. J'avais du mal à le reconnaître et ça l'amusait beaucoup.

J'adresse toutes mes condoléances à sa famille, notamment à Bérangère, sa fille qu'il aimait tant, son gendre et ses petits-enfants Lucien et Martin.

Dr Jean-Paul Renand



Docteur Maurice Croze

(14.06.1944 - 16.01.2021)



C'est au début de l'été 1968 que nous fîmes véritablement connaissance Maurice Croze et moi enfermés que nous fûmes dans l'antichambre des toilettes de l'Hôpital du Bocage à Dijon en l'attente des épreuves orales de l'internat périphérique. Il allait rejoindre son épouse infirmière à l'Hôpital d'Autun.

Nous ne devions plus nous revoir quand quelques années plus tard, soit en 1973, il vint prendre la succession de notre pittoresque confrère de Jujurieux, de façon inattendue.

Étant moi-même installé à Saint Jean le Vieux, c'est alors que commença un voisinage, d'abord empli de prudente curiosité, peut-être même d'un peu de suspicion – Maurice était un ardéchois à qui on ne la fait pas – très rapidement une collaboration fraternelle s'instaura, puis une franche camaraderie, enfin une confiance réciproque.

Nous nous rencontrions très souvent, distants de 2,5 km, puis travaillant dans la même maison de retraite à Jujurieux et cela durant près de 28 ans...

Ce n'était plus le confrère, ce n'était plus le cher collègue, mon ami, mon frère : nous avons partagé des moments heureux, d'autres plus difficiles : je le revois avec sa grosse sacoche (sa vache) arpenter les couloirs de l'EHPAD, puis grimper dans sa C3 pour les visites dans les collines alentour, toujours soucieux de ce qu'il faisait, tentait scrupuleusement sans éclat, déterminé, cherchant le mieux à l'écoute de sa pratique.

Il fut aimé des gens, simple, souriant, attentif, ouvert le plus souvent, ne cherchant pas à en imposer...

Il était aussi très investi dans la formation tant personnelle que celle de ses confrères, tous autour de lui, puisque nous nous rencontrions – notre tour de garde – pour échanger sur les difficultés rencontrées par les uns et les autres ; puis il eût, étant maître de stage, de jeunes confrères qui lui sont restés fidèles.

Dans notre vie plus personnelle il m'aida, me soutint, pas toujours sans critique, mais de bonne foi et dans la joie, il fut un boute en train incroyable et rieur.

Dr Philippe Petitbon



Docteur Jean-Marc Jacquet

(05.05.1946 - 01.02.2021)



Notre confrère, le Docteur Jean-Marc Jacquet, est décédé le 1^{er} février 2021 à l'âge de 74 ans.

Né le 5 mai 1946 à Lyon, il a suivi son enseignement secondaire au Lycée du Parc, puis il a fait ses études médicales à la Faculté de Médecine de Lyon.

Il a soutenu sa thèse le 11 juin 1974, il a obtenu également son CES de Biologie et de Médecine du sport au cours du même mois de juin 1974.

Il a effectué son service militaire au sein du Centre de sélection de l'Armée de Lyon d'avril 1974 à avril 1975.

Il s'inscrit au tableau de l'Ain de l'Ordre des Médecins et s'installe à Vonnas en association avec le Docteur Mugniery en mai 1975.

Passionné de sport, il est médecin fédéral du District Ain Jura pour le football en 1978, puis le basket en 1980.

Il est très impliqué au sein du Centre de Secours de Vonnas : il est médecin Capitaine des pompiers de ce centre de 1981 à 2005. Il sera élu au Conseil Municipal de Vonnas et occupera le poste d'adjoint au maire de 1983 à 1995.

Il prend sa retraite en septembre 2011, après une longue carrière dans cette commune de Vonnas.

Il a pu alors profiter pleinement de moments passés à Valloire, qu'il aimait tant, où il avait, en compagnie de son épouse Marie-Paule, restauré la ferme de ses grands-parents, là où il avait tant de souvenirs de son enfance qu'il se plaisait à nous évoquer.

Il était très fier de ses deux filles et de ses cinq petites filles avec qui il se retrouvait dès que cela était possible, à Vonnas, Valloire ou Antibes.

Il était passionné par le tennis et par le bridge.

Une maladie implacable, qu'il a affrontée avec grand courage et discrétion, l'a hélas emporté en ce début d'année 2021, entouré de l'amour de sa famille.

Mon cher Jean-Marc, tu resteras pour nous un ami et un confrère avec lequel nous avons pu passer des moments chaleureux, tant à Vonnas qu'à Valloire, nous remémorant nos « EPU »! Et les anecdotes de nos années de médecine générale, profession que tu as exercée avec passion.

Merci encore Jean-Marc pour cette vie au service des autres et pour cette amitié qui nous était si précieuse.

J'ai aussi une affectueuse pensée pour Marie-Paule qui a été si proche de toi tout au long de ta vie et avec qui vous formiez un couple exemplaire.

Dr Philippe Gourdin

Docteur Guy Bouiller

(01.04.1946 - 30.03.2021)



Le Docteur Guy Bouillier s'est éteint le 30 mars 2021, après six années d'hospitalisation durant lesquelles son épouse et ses enfants l'ont entouré, ayant gardé l'espoir un certain temps de l'accueillir à son domicile aménagé. En vain.

Guy né le 1^{er} avril 1946 à Lons-le-Saunier avait fait des études médicales à Lyon, avant de s'installer au centre-ville de Bourg-en-Bresse où il exerça durant 38 années, fidèle à sa patientèle qui apprécia ses compétences, son écoute, son sourire accueillant, marque d'empathie nécessaire dans l'exercice médical, dans toute relation humaine.

L'ayant connu à l'internat de Bourg-en-Bresse, j'ai toujours apprécié sa faconde, sa franchise, sa courtoisie.

À son épouse qui a participé activement au fonctionnement du cabinet médical de la rue Paul Pioda, à ses trois enfants, j'ai fait part de l'émotion partagée par les confrères bressans et les médecins du Conseil ordinal de l'Ain.

Dr Robert Lacombe

Docteur Jean Alligier

(30.12.1926 - 01.05.2021)

Nous avons appris le décès du Docteur Henri Jean Alligier, né le 30 décembre 1926 à Saint-Julien-Boutières en Ardèche.

Il a suivi ses études de médecine à Lyon et a soutenu sa thèse le 25 juin 1953. Le sujet en était le lupus érythémateux aigu.

Dès son installation, il a exercé à l'Hôpital d'Oyonnax tout en ayant une activité libérale dans cette ville. En 1974, il a obtenu la qualification de médecin interniste et fera toute sa carrière à Oyonnax.

Le 31 décembre 1990, il prend sa retraite libérale et le 1er janvier 1992, sa retraite hospitalière.

Il était connu pour avoir un diagnostic précis et sûr. Il était très apprécié de ses patients et leur était très dévoué.

Il repose au cimetière d'Arbent près d'Oyonnax.

À ses deux enfants, ses quatre petits-enfants, ses quatre arrière-petits-enfants, les membres du Conseil de l'Ain de l'Ordre des médecins adressent toute leur sympathie.

Dr Jacques Baradel

Docteur André Pidoux

(14.06.1935 - 02.05.2021)



Le Docteur André Pidoux a quitté sa famille, le monde médical auquel il est resté très attaché, conservant une activité professionnelle jusqu'en 2017, de médecin coordonnateur en EHPAD.

Notre confrère a connu tous les modes de l'exercice médical. Les Hospices Civils de Lyon lui ont permis de connaître l'Externat, l'Internat, l'Assistanat, le Clinicat, et une activité à temps partiel, partagée avec une pratique libérale.

Thésé en 1966, le Docteur Pidoux était qualifié spécialiste en médecine interne, compétent en pneumologie, et en maladies

de l'appareil digestif. Titulaire d'un CES de médecine du travail, il pratiqua la médecine de prévention et de santé au travail les dernières années de son exercice.

Il aimait parler sport, ayant été classé au tennis durant « un demi-siècle », ne négligeant pas le sport intellectuel, classé en 1ère série.

Abordant facilement des sujets de philosophie, il avait également une solide culture cinématographique.

Enfin, il possédait le diplôme de l'Institut d'Administration et de Gestion des Entreprises (I.A.G.E), et avait suivi des études de droit de 1999 à 2004, ayant eu un DESS (avec mention bien).

Un homme complet nous a quitté.

Le Conseil de l'Ordre des médecins a exprimé à sa famille toute la sympathie des confrères du département.

Dr Robert Lacombe

Docteur Yves Faure

(17.08.1939 - 02.06.2021)



Médecin Principal du Corps des Services de Santé de l'Armée de l'Ain, le Docteur Yves Faure a quitté l'activité militaire pour venir participer à la création, en 1977, d'un cabinet de radiologie à Ambérieu-en-Bugey.

Avec les confrères radiologues, le Docteur Faure a exercé dans un cabinet en ville, et au sein de la structure de la Clinique d'Ambérieu-en-Bugey.

Nous avons, médecins du secteur d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux, Lagnieu et au-delà, apprécié la qualité de son exercice médical, son sens aigu de la confraternité, son discours conciliant.

Le Département de l'Ain et Ambérieu-en-Bugey ont offert au Docteur Faure la possibilité de vivre sa passion pour la radiologie, et apprécier les loisirs procurés par les montagnes qu'il connaissait depuis sa naissance à Grenoble.

Un petit mot discret adressé à sa famille a fait part de l'émotion partagée par les membres du Conseil de l'Ordre, dont il fut l'un d'entre eux, et les confrères du département.

Dr Robert Lacombe

Docteur Monique Gros

(01.01.1923 - 24.05.2021)

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris, avec retard, le décès de notre Consœur, Madame le Docteur Monique Gros, à l'âge de 98 ans.

Mariée à notre Confrère le Docteur Philippe Gros, ils ont tous les deux exercé la médecine de famille pendant près de 40 ans sur le plateau d'Hauteville.

Outre son activité médicale, Monique Gros a exercé plusieurs mandats de Maire et de Maire-adjoint de Vieu.

Ils ont eu, avec Philippe, quatre enfants, 2 filles et 2 garçons, dont ils ont su faire quatre médecins, parmi lesquels nous avons eu le privilège de compter Pierre, qui s'est distingué, au-delà de ses qualités personnelles médicales, par une action syndicale très intéressante, tout en exerçant sur les mêmes terres que ses parents, et en créant avec ses confrères voisins, un très beau cabinet de groupe à Artemare.

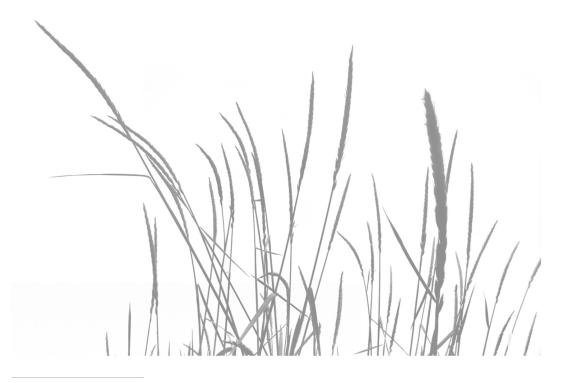
Madame Monique Gros avait fait ses études de médecine à Paris, au début des années 40, avait milité dans des actions de résistance, avait réussi le prestigieux concours de l'Externat des Hôpitaux de Paris et avait eu la chance d'être une élève du très célèbre et renommé Professeur de Pédiatrie Robert Debré.

En 1945, au retour des camps de déportés, elle avait assuré les consultations de ces malheureux à l'Hôtel Lutétia.

J'avais eu en 2016, la chance d'avoir été invité à la Mairie de Vieu, en plein Valromey, le samedi 30 avril, pour la remise de sa Légion d'Honneur par le Lieutenant-Colonel Jacques Soyer, un officier méhariste, vieux baroudeur et vieil ami de la famille.

Nous adressons au nom des médecins du département toutes nos pensées attristées à la famille Gros. Avec nos quatre confrères médecin, nous pleurons une femme de cœur, maman, médecin, ancienne élue locale, résistante et citoyenne exceptionnelle.

Dr Jacques Rascle



Annonces

Cabinet de médecine générale 01000 BOURG-EN-BRESSE

Cause départ en retraite, cherche **successeur** (en association avec un confrère)

Contact:

Dr Jacques-Henri Payre Tél: 06.45.48.68.12.

e-mail: docteur.payre.j.h@wanadoo.fr

Cabinet de cardiologie 01800 MEXIMIEUX

Cherche un(e) associé(e) cardiologue

Contact:

Dr Christiane Berthet Tél : 04.74.34.77.47. Fax : 04.74.34.71.98

e-mail: cardiomex01800@gmail.com

Médecin spécialiste en addictologie Recherché pour Association Addiction France de Bourg-en-Bresse

CDI temps partiel (jusqu'à 70%) Mme Lynda Bouhitem, directrice 114 bis, bd de Brou, 01000 BOURG-EN-BRESSE

Contact:

Tél. 04.74.23.36.61. Tél. 06.75.71.07.58.

e-mail: aura01@addictions-france-org

Médecins scolaires contractuels Postes disponibles (11 équivalents temps plein)

à pourvoir dès que possible.

Contact:

Dr Isabelle Lapierre (médecin conseiller technique)
DSDEN de l'Ain
Maison de l'Éducation

Maison de l'Éducation 7 avenue Jean-Marie Verne 01000 BOURG-EN-BRESSE Tél. 04.74.21.29.28

site : www.ia01.ac-lyon.fr

Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse

Recrute un médecin temps plein

pour l'Unité de Soins Palliatifs (USP) et l'Équipe Mobile d'Accompagnement (EMASP)

au sein d'une équipe jeune et dynamique (3 praticiens) souhaitant renforcer ses effectifs et optimiser l'offre

• compétences recherchées : médecine générale - soins palliatifs (DIU ou DU)

• renseignements complémentaires :

Dr Pirollet Alexandre - responsable USP - Tél : 04.74.45.44.31 - e-mail : apirollet@ch-bourg01.fr Dr Gambirasio Marco - responsable EMASP - Tél : 04.74.47.56.82 - e-mail : magambirasio@ch-bourg01.fr

> Contact : Mme Minne Florence Directrice des Affaires Médicales Tél. 04.74.45.42.85. e-mail : Iminne@ch-bourg01.fr

Cabinet de médecine générale 01430 SAINT-MARTIN-DU-FRESNE Maison de santé pluriprofessionnelle (3 médecins généralistes et équipe paramédicale) Cherche 2 spécialistes en médecine générale

Contact:

Maison de Santé du Frêne 1 route de Chamoise 01430 SAINT MARTIN-DU-FRESNE Tél : 04.74.75.45.61

e-mail : docteurfrene@orange.fr

Cabinet de médecine générale 01600 REYRIEUX

À céder pour raisons personnelles

En association avec 4 médecins généralistes

Cabinet informatisé avec secrétariat dans

Maison de Santé pluriprofessionnelle

Possibilité d'adapter l'activité et le temps de travail Proximité Lyon - Villefranche-sur-Saône

Contact:

Dr Gaëlle MENEBOEUF 01600 REYRIEUX

Tél: 06.03.25.13.42.

e-mail : gaelle.meneboeuf@gmail.com

Les annonces sont mises à jour régulièrement sur le SITE INTERNET : www.conseil01.ordre.medecin.fr

Maison Médicale 01600 REYRIEUX

(20 min. Nord de Lyon) Urgent cède gratuitement Patientèle de médecine générale Cabinet de groupe : 6 médecins, cabinet informatisé, secrétariat accueil.

> Contact: Dr Yves OLLIVIER Tél: 06.74.83.55.31. e-mail: ollivier.yves@neuf.fr

Cabinet de rhumatologie 01500 AMBERIEU EN BÜGEY

Cherche **successeur** cause départ en retraite (urgent!)

Exercice possible : libéral ou en cabinet de groupe ou mixte (à l'Hôpital Privé d'Ambérieu-en-Bugey)

> Contact: Dr Colette CONDEMINE Tél: 04.74.34.69.59.

e-mail: condemine@amielec.com

Cabinet de médecine générale 01170 GEX

dans cabinet de groupe (3 médecins) Cause départ en retraite cherche successeur, cession gratuite

Contact:

Dr Philippe CLAVERI 604, rue Marc Pannissod, 01170 GEX Tél: 04.50.42.34.05

> Port.: 06.81.34.98.18 e-mail: pclaveri@orange.fr

Cabinet de médecine générale Maison de Santé Pluriprofessionnelle

de 3 généralistes 01700 MIRIBEL

Cherche remplaçant régulier

(lundi, mercredi, vendredi et vacances) Locaux modernes ambiance agréable

Contact:

Dr Nicole DEEB, 63 place de la République MIRIBEL

> Tél: 04.72.88.32.06 Port.: 06.75.10.45.29 e-mail: docteur.deeb@orange.fr

EHPAD Public LA MONTAGNE 01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Recherche médecin

Pour juillet - août 2021 dans un premier temps - Possibilité logement et repas sur place Toute solution peut être envisagée : temps plein ou partiel, complément d'activité, médecin retraité Poste à pourvoir : Praticien Hospitalier temps plein - (210 lits EHPAD dont 14 en unité Alzheimer)

Mme Émilie REY - Responsable Ressources Humaines Tél.: 04.74.55.51.42 e-mail: direction@ehpaddombes.fr



Mouvements de tableau

(de janvier 2021 à juin 2021)

INSCRIPTIONS

- > Dr Yoann BERTHAUD, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE
- > Dr Julie BOSONI, sp. en MEDECINE GENERALE. Elle réside à VANDEINS et fait des remplacements
- > Dr Audrey CHAPUIS, sp. en PSYCHIATRIE. Le Docteur CHAPUIS exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain
- > Dr Hasan KWEDER, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce Centre Hospitalier Bugey Sud à BELLEY
- > Dr Thierry LEDUC, sp. en PSYCHIATRIE, exerce à l'ADAPEI de l'Ain
- > Dr Liviu-Sorin PLESCAN, sp. en OPHTALMOLOGIE. Il exerce au Centre Hospitalier du Haut Bugey à
- > Dr Adrian MANOLACHE, sp. en PSYCHIATRIE. II exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain
- > Dr Sophie NOVEL, sp. en MEDECINE GENERALE, va débuter une activité de remplacements
- > Dr Hervé RONNAUX-BARON, sp. en OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE. Il s'est installé à BELLEGARDE SUR VALSERINE
- > Dr Claude ROSENBERG, médecin retraité, sans activité professionnelle médicale
- >Dr Géraldine CIZERON-GRANDFORT, sp. en MEDECINE GENERALE. Elle est collaboratrice libérale du Dr Thierry RUET à LOYETTES
- > Dr Emilie DURAND, sp. en MEDECINE GENERALE. Elle exerce à DIVONNE LES BAINS
- > Dr Bernard SAUNIER, médecin retraité sans activité médicale professionnelle.
- >Dr Philippe VERSCHELDE, sp. en MEDECINE GENERALE, médecin coordonnateur dans l'établissement « les Passerelles de la Dombes » à **TRAMOYES**
- > Dr Trystan BACON, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est installé à MONTMERLE SUR SAONE
- > Dr Nizar BENAMOR, sp. en PNEUMOLOGIE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Mohamed BENZEKHROUFA, sp. en GERIATRIE, exerce à l'EHPAD de NANTUA
- > Dr Adel ladh CHARFEDDINE, sp. en OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE. Il exerce au Centre Hospitalier de **BOURG-EN-BRESSE**
- > Dr Jérémie COHEN, sp. en PSYCHIATRIE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain
- > Dr Marie-Claire DONNEN, sp. en MEDECINE GENERALE. Elle est médecin collaborateur au sein du Service de Santé au Travail de l'Ain, BOURG-EN-**BRESSE**
- ▶ Dr Yves DUFFAIT, sp. en MEDECINE GENERALE. Il exerce au Centre Hospitalier du Haut Bugey à **OYONNAX**
- > Dr Marie-Annick DULLIN, médecin retraité sans activité professionnelle médicale
- ➤ Dr Nathalie LAPLACE, sp. en CHIRURGIE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Isabelle LE BLANC, qualifiée en MEDECINE GENERALE, médecin salariée à la MDPH, BOURG-**EN-BRESSE**
- ▶ Dr Gérard LLEDO, sp. en GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE, collaborateur libéral du Dr Béatrice GUERRIER, Clinique Convert, BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Magali MARTINE, sp. en MEDECINE GENERALE. Elle réside à BRIORD et a une activité de remplacements
- > Dr Julien NAVARRO, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier du Haut Bugey à **OYONNAX**

- >Dr Salah NOURI, sp. en CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES. Il a intégré la SELAS DE CARDIOLOGUES ANGIO PLASTICIENS
- > Dr Isabelle PIERRE, sp. en MEDECINE DU TRAVAIL, exerce au Service de Santé au Travail de SAINTE
- > Dr Pauline PROTON, sp. en MEDECINE GENERALE, collaboratrice libérale du Dr Erika TOURNIER OUDIN
- > Dr Annelise SEGAUD-RIFFAUD, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est installée à la Maison de Santé d'HAUTEVILLE LOMPNES
- > Dr Éric SERMET, sp. en PSYCHIATRIE, exerce à la Clinique de CHATILLON EN MICHAILLE
- >Dr Camille BOCCACCINI, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier Public d'Hauteville
- > Dr Moise DJOUMESSI TEMAH, sp. en PSYCHIATRIE, exerce à SAINT DENIS LES BOURG
- >Dr Luca DONEGA, sp. en ANESTHESIE-REANIMATION, exerce au Centre Hospitalier du Haut Bugey à OYONNAX
- > Dr Ioannis GEORGANTAKIS, sp. en MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION, a une activité de
- > Dr Grzegorz GERULEWICZ, sp. en GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE, exerce à l'Hôpital Privé d'AMBERIEU
- > Dr Vardouhie KARAHISSARLIAN-ROBIN, sp. en ONCOLOGIE OPTION RADIOTHERAPIE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Jean-Charles PANNETIER, qualifié en MEDECINE GENERALE, s'est installé à MEZERIAT
- > Dr Coline BRET, sp. en PEDIATRIE, a une activité de remplacements dans l'immédiat et aura une activité au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Adélaïde LANCON, sp. en PSYCHIATRIE, a une activité salariée au Centre Psychothérapique de l'Ain
- >Dr Tiphaine MIASUMU, sp. en CHIRURGIE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-
- ➤ Dr Nathalie VERNIER, sp. en MEDECINE INTERNE, exerce au Centre Hospitalier de BELLEY
- > Dr Hafedh AOUINE, sp. en PNEUMOLOGIE, exerce dans le service de pneumologie SSR, Unité Albarine à HAUTEVILLE LOMPNES
- > Dr Danial AL KHATIB, sp. en OPHTALMOLOGIE, est médecin collaborateur salarié de la SELARL OPHTALMO PREVESSIN, PREVESSIN MOENS
- > Dr Ségolène CATALA, sp. en MEDECINE DU TRAVAIL, va exercer au sein du Service de Santé au Travail de l'Ain, BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Valentine VIEU, sp. en MEDECINE GENERALE, réside à REPLONGES, fait des remplacements
- ▶Dr Charline GODEFROY, sp. en MEDECINE GENERALE, réside à MEZERIAT, fait des remplacements
- > Dr Mures Mugurel DINU, sp. en NEUROLOGIE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Mathilde PONE, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce à la Clinique Convert, 01000 BOURG-EN-

MÉDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE, SALARIÉE OU HOSPITALIÈRE

- > Dr Gérard MARECHAL
- ➤ Dr Laurence ESCOFFIER
- > Dr Pierre MALHERBE
- > Dr Jean-Hervé MEYER
- > Dr Christine DEMENTHON

- > Dr Bernadette DABOUT-NICOLAS
- > Dr Patrick PERRIER DAVID
- > Dr Marc NERON-BANCEL
- > Dr Cécile PILLET

MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ **TOUTE ACTIVITÉ**

- > Dr Michèle MIGUET
- > Dr Véronique BARBEROT
- > Dr Robert AVON
- > Dr Dominique BLOND
- > Dr Bernard ROBERT
- > Dr Jean-Marc LEVY
- > Dr Yves BARBET
- > Dr Koraïch ELMEKKI
- > Dr. Jean-Yves DOI F
- > Dr Chantal LANGRAND SIMONOT
- > Dr Lionel CAILLER
- > Dr Véronique GAUTHIER-FILLIOT
- > Dr Marie-Claude AYRAL
- > Dr Brigitte LENSEL
- > Dr Laurence ESCOFFIER
- > Dr Pierre MAI HERBE
- > Dr Hervé BRUNET
- > Dr Colette CONDEMINE
- > Dr Christian PELOUX
- > Dr Françoise BURLET LAISSUS
- > Dr Corinne BOZEC
- > Dr Evelyne PLANCHE

TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS

- > Dr Florian LACERRE, radié de l'Ain le 21.12.2020 pour le RHÔNE
- > Dr Anilda FERATAJ, radiée de l'Ain le 04.01.2021 pour la SAVOIE
- > Dr Lucie POPELIER, radiée de l'Ain le 04.01.2021 pour la HAUTE-GARONNE
- > Dr Jacques DEVILLERS, radié de l'Ain le 05.08.2020 pour la SAVOIE > Dr Elisabeth BAYLE, radiée de l'Ain le 05.01.2021
- pour l'ISÈRE Dr Bernard LESCAILLE, radié de l'Ain le 07.01.2021
- pour le RHÔNE Dr Maxime CARPENTIER, radié de l'Ain le 11.01.2021
- pour la LOIRE > Dr Mazen ASSAD, radié de l'Ain le 11.01.2020 pour l'ALLIER
- > Dr Serge QUEMENER, radié de l'Ain le 28.01.2021 pour les ALPES-MARITIMES
- > Dr Christine MESTRE FERNANDES, radiée de l'Ain le 08.02.2021 pour l'ISÈRE
- > Dr Allison NETBOUTE, radiée de l'Ain le 04.02.2021 pour l'ISÈRE
- Dr Ahmed ALMASSRI, radié de l'Ain le 17.02.2021 pour la DRÔME
- Dr Antoine BOGE, radié de l'Ain le 17.02.2021 pour le VAUCLUSE > Dr Dorothée HERGIBO, radiée de l'Ain le 01.03.2021
- pour la HAUTE-SAVOIE >Dr Frédéric BENOIT-GONIN, radié de l'Ain le
- 03.03.2021 pour un archivage au CNOM
- > Dr Claude BARGUIL, radié de l'Ain le 08.03.2021 pour un archivage au CNOM > Dr Didier POURRET, radié de l'Ain le 08.03.2021 pour
- la ville de PARIS > Dr Elyes GAHBICHE, radié de l'Ain le 19.03.2021
- > Dr Michel PULITO, radié de l'Ain le 07.04.2021 pour la SEINE-MARITIME

Mouvements de tableau

(de janvier 2021 à juin 2021)

- ➤ Dr Baya FADEL, radiée de l'Ain le 22.04.2021 pour l'ISÈRF
- ➤ Dr Laurent ARNAUD, radié de l'Ain le 26.04.2021 pour la SAVOIE
- Dr Luminita GAL, radiée de l'Ain le 26.04.2021 pour la HAUTE-CORSE
- ➤ Dr Maria Del Carmen MANTECON DE BURGOS, radiée de l'Ain le 30.04.2021 pour un archivage au CNOM
- ➤ Dr Marie THEVENOT, radiée de l'Ain le 01.05.2021 pour la LOIRE
- ➤ Dr Ravao ANDRIAMIHAJA, radiée de l'Ain le 21.05.2021 pour les BOUCHES-DU-RHÔNE
- ➤ Dr Aspasia VOUZA, radiée de l'Ain le 01.06.2021 pour le LOIR-ET-CHER
- Dr Clément MAAGD, radié de l'Ain le 02.06.2021 pour la NOUVELLE-CALÉDONIE
- ➤ Dr Francesco DAGHETTA, radié de l'Ain le 14.06.2021 pour un archivage au CNOM

INSCRIPTION DE SOCIÉTÉ

- > SELARL dénommée « MG PONT D'AIN » 18.05.2021
- > SELARL dénommée « SELARL E. BOIS GYNECO » 19.01.2021
- > SELARL dénommée « SFAVILYS » 19.01.2021

RADIATION DE SOCIÉTÉ

- > SELARL dénommée « DOCTEUR FRIH » 16.02.2021
- > SCP dénommée « SCP DE MÉDECINS STEPHANE LAMOITTE ET GILLES MEKDISSI » – 16.02.2021

QUALIFICATIONS

Obtention du droit d'exercice dans la spécialité non qualifiante en Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

> Dr Julien LAVEINE

De plein droit :

En médecine générale :

- ➤ Dr Sophie NOVEL
- > Dr Emilie DURAND
- **>** Dr Valentine VIEU
- **>** Dr Julie PEIFFER
- ➤ Dr Mathilde PONE

En médecine du travail :

➤ Dr Ségolène CATALA

En chirurgie générale :

> Dr Tiphaine MIASUMU

En psychiatrie :

> Dr Adélaïde LANCON

En pédiatrie :

> Dr Coline BRET

Au vu des diplômes, attestations de conformité :

En ophtalmologie:

> Dr Liviu-Sorin PLESCAN

En médecine physique et réadaptation :

> Dr Ionnis GEORGANTAKIS

En gynécologie obstétrique :

> Dr Grzegorz GERULEWICZ

Au vu d'une autorisation d'exercer la médecine en France :

En ORL et Chirurgie Cervico-Faciale :

> Dr Adel Ladh CHARFEDDINE

DIPLÔMES ENREGISTRÉS

- ▶ Dr Franck DEVOS, titulaire d'une capacité de MEDECINE D'URGENCE
- ▶ Dr Franck DEVOS, titulaire d'une capacité de MEDECINE DE CATASTROPHE
- Dr Céline GOURMELON ép. BELTRAMO, titulaire d'un DIU de MÉDECINE DU SOMMEIL APPLIQUÉE À LA GÉRONTOLOGIE
- Dr Emmanuel MAUCOURANT, titulaire d'un DU de RÉPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPORFI
- ▶Dr Nizar BENAMOR, titulaire d'un DIU de PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE DU SOMMEIL
- ➤ Dr Nathalie LAPLACE, titulaire d'un DESC de CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE
- **)** Dr Jérémie COHEN, titulaire d'un DIU LE SOMMEIL ET SA PATHOLOGIE
- ➤ Dr Yves DUFAIT, titulaire d'une CAPACITÉ DE MEDECINE DE CATASTROPHE

VALIDATION D'UN PARCOURS DPC

« Sommeil » reconnaissant la qualité de prescripteur du dispositif de PPC :

- > Dr Myriam MAUCOURANT
- ➤ Dr Agostino FAVIA
- > Dr Walid ELIAS
- > Dr Geneviève JEHLE

DÉCÈ!

- > Dr Gérard BONGLET, décédé le 15 janvier 2021
- > Dr Maurice CROZE, décédé le 16 janvier 2021
- ➤ Dr Jean-Marc Louis JACQUET, décédé le 1^{er} février 2021
- ➤ Dr Guy BOUILLER, décédé le 30 mars 2021
- Dr Henri ALLIGIER, décédé le 1er mai 2021
- ▶ Dr Henri ALLIGIER, decede le 1st mai 2021
 ▶ Dr André PIDOUX, décédé le 2 mai 2021
- Dr Monique GROS, décédée le 24 mai 2021
- > Dr Yves FAURE, décédé le 2 juin 2021

LIEUX MULTIPLES D'EXERCICE articles R. 4127-85 et R. 4113-23 du CSP

- > SELARL BONNE VISION, inscrite en Haute Savoie, ayant pour associée unique le Docteur Maria-Atena CRIVEANU, sp. en ophtalmologie, pour un lieu d'exercice à PREVESSIN-MOENS
- > SELARL DU DOCTEUR MANOLIE MEHDI, inscrite dans le Rhône, ayant pour associée unique le Docteur Manolie MEHDI, sp. en néphrologie, au Centre de Dialyse de BELLEY

- > SELARL DOCTEUR GUILLAUME JEAN, inscrite dans le Rhône, ayant pour associé unique le Dr Guillaume JEAN, sp. en néphrologie, au Centre de Dialyse de BELLEY
- **>** Dr Guillaume CHAZOT, inscrit dans le Rhône, sp. en néphrologie, au Centre de Dialyse de BELLEY
- Dr Anthony COLLIN, inscrit dans l'Ain, sp. en anesthésie-réanimation, à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU EN BUGEY
- Dr Pierre MEYNIEL, inscrit dans l'Ain, sp. en anesthésie-réanimation, à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU EN BUGEY
- > Dr Mathieu PAGE, inscrit dans l'Ain, sp. en anesthésieréanimation, à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU
- > SELARL VISCMASS, inscrite dans la Haute Savoie, ayant pour associés les Drs Alexia PATRONI, Pierre JANNOT, Maurice SAUTIER, à la Maison Médicale Pluridisciplinaire du Pays de Gex, SAINT GENIS POI III I Y
- ➤ Dr Cédric ROCHEPEAU, inscrit dans le Rhône, sp. en ophtalmologie, à MONTLUEL
- > SELARL JEAN-MARC HUROT, inscrite dans le Rhône, ayant pour associé unique le Dr Jean-Marc HUROT, sp. en néphrologie, au Centre de Dialyse de BELLEY
- > SELARL DU DOCTEUR DELEAVAL, inscrite dans le Rhône, ayant pour associé unique le Dr Patrick DELEAVAL, sp. en néphrologie, au Centre de Dialyse de BELLEY
- > SELARL DOCTEUR LORRIAUX CHRISTIE, inscrite dans le Rhône, ayant pour associée unique le Dr Christie LORRIAUX, sp. en néphrologie, au Centre de Dialyse de BELLEY
- > SELARL DU DOCTEUR BRICE MAYOR, inscrite dans le Rhône, ayant pour associé unique le Dr Brice MAYOR, sp. en néphrologie, au Centre de Dialyse de BELLEY
- Dr Sally RUMLEY, inscrite dans l'Ain, sp. en médecine générale, à GROSLEE SAINT BENOIT
- ➤ Dr Pedro LUIS, inscrit dans l'Ain, sp. en médecine générale, à SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
- Dr Youssef EL ALAMI, inscrit dans le Rhône, sp. en ophtalmologie, à PONT D'AIN
- **)** Dr Malek KHOUANI, inscrit dans le Rhône, sp. en ophtalmologie, à PONT D'AIN
- Dr Mehdi KHELIOUEN, inscrit dans le Rhône, sp. en ophtalmologie, à PONT D'AIN
- ➤ SELARL AZZIMOUTTE, inscrite en Haute Savoie, ayant pour associés les Drs Caroline AZZI PELTIER, Amandine MOUTTE JANNOT, Laure EMIN, Nathalie ROL BARTRA, sp. en gynécologie-obstétrique, à SAINT-GENIS-POUILLY
- > SELARL CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE, inscrite dans le Jura, médecins ophtalmologues, à OYONNAX
- ➤ SELARL DU DOCTEUR BENAMAR, inscrite en Haute Savoie, ayant pour associé unique le Dr Mohamed BENAMAR, sp. en chirurgie orthopédique et traumatologie, à SAINT GENIS POUILLY

Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Président



Dr Robert LACOMBE LAGNIEU Généraliste retraité



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS Conseil National de l'Ordre



Dr Jacques RASCLE OYONNAX Gynéco-Obst. retraité

1er Vice-Président



Dr Hervé ARNOULD BOURG EN BRESSE Chirurgien-Orthopédiste



Dr Loïc BIOT BOURG EN BRESSE Anesthésiste réanimateur



Dr Bernard BOCQUET BOURG EN BRESSE Médecine Interne - retraité



Dr Marie-Françoise MASSON SEYERST DENIS LÈS BOURG
Généraliste

CONSEIL DE L'AIN
ORDRE DES MEDECINS

11, rue des Dîmes 01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 23 07 14Fax : 04 74 24 61 31E.mail : ain@01.médecin.fr

www.conseil01.ordre.medecin.fr

Secrétaire Générale



Dr Monique PELLETIERBOURG EN BRESSE
Généraliste retraitée

Trésorier Conseiller régional

Dr Jacques BARADELMAILLAT
Généraliste retraité

Membres titulaires

> Dr. BOIS Elodie> Dr. BRIQUE Serge> Dr. CAVAILLES Catherine

> Dr. DESBIEZ Marin > Dr. DUPLESSY Lilie

> Dr. ERRARD Claude> Dr. FOREST Gilles

> Dr. GUERRIER Béatrice

> Dr. NICOLAÏ Denis

> Dr. PARRENIN Andrée

BOURG EN BRESSE BOURG EN BRESSE SAINT JEAN SUR VEYLE BOURG EN BRESSE

PRIAY

AMBERIEU EN BUGEY AMBERIEU EN BUGEY BOURG EN BRESSE MEILLONNAS

VILLEREVERSURE

Gynécologue-Obstétricien Neurologue

Ana.path. - retraitée Médecine Vasculaire

Généraliste Généraliste

Chirurgien Vasculaire Gastro-entérologue

Médecin du Travail - retraité Généraliste - retraitée

Membres suppléants

> Dr. BALAMOU Christian

> Dr. CABA Silvia

> Dr. CELESTIN Christian

> Dr. CHAFIQ Mohamed

> Dr. HERVE Guylain

> Dr. JACQUET-FRANCILLON Sylvie

> Dr. LA FAY Thierry

> Dr. LAPIERRE Isabelle > Dr. POLICON Jean-Claude

> Dr. VIGANO Pierre-André

BOURG EN BRESSE THOISSEY AMBERIEU EN BUGEY OYONNAX

BOURG EN BRESSE BOURG EN BRESSE AMBERIEU EN BUGEY BOURG EN BRESSE

SERRIERES DE BRIORD SAINT GENIS POUILLY Médecin de dépistage Gériatre

Gynécologue-Obstétricien Gastro-entérologue Médecin Conseil Médecin Territorial

Chirurgien

Médecin Conseiller Technique Généraliste - retraité

Gynéco.Obstétricien - retraité

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance 32 av. Alsace-Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE	Président du Tribunal Procureur de la République : M. Christophe RODE	04.26.37.73.00 fax. 04.74.42.69.40
Commissariat de Police Rue des Remparts - 01000 BOURG EN BRESSE	Commandant Raphaël POSSENTI	04.74.47.20.20
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère - 01012 BOURG EN BRESSE		04.72.34.74.00
Cellule Téléphonique d'Orientation (CTO) joignable 2 Centre Psychothérapique de l'Ain	04.74.52.29.89 04.74.52.29.11	
Conseil départemental DGA Solidarité 13, avenue de la Victoire 01012 BOURG EN BRESSE	Protection maternelle et infantile - Dr Catherine HAMEL	04 74 32 58 72 catherine.hamel@ain.fr
	Centre de Planification et d'Education Familiale - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON	04 74 32 33 10 sylvie.jacquet-francillon@ain.fr
	Maison départementale des Personnes Handicapées - Dr Bernardette DABOUT-NICOLAS	04 74 32 58 56 bemadette.dabout-nicolas@ain.fr
S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Mounir BOUALLEGUE	04.37.62.15.28 fax. 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Réseau A.S.R.A. (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 5, quai Jaÿr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours/7 par médecins bénévoles	0805 62 01 33 fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
Entraide (Écoute et assistance aux médecins)	Conseil national de l'Ordre	0800 288 038
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ÉTIENNE : Dr. Roger OULLION	04.72.11.91.01 04.76.76.93.03 04.77.12.73.73
AVEMA 1, rue de la bibliothèque - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.32.27.12
Veille sanitaire de l'Ain		0 810 224 262
CPAM Professionnels de Santé		0 811 910 009
Consultation d'aide au sevrage tabagique 12 rue Pavé d'Amour - 01000 BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2 ^{ème} étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	04.74.45.84.45
Équipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP	Dr. Marco GAMBIRASIO	04.74.45.40.65
Centre SALIBA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictolog 15 boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE	gie	04.74.52.28.56 fax. 04.74.22.30.59
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	04.74.45.45.11
Médecine Scolaire	Dr. Isabelle LAPIERRE	04.74.21.29.28
Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG EN BRESSE	Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	fax. 07.74.32.06.07
Maison des Adolescents 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG EN BRESSE 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	04.37.62.15.60 fax. 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.A 01 Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	04.74.23.36.61 fax. 04.74.23.02.27 anpaa01 @anpaa.asso.fr
Centre d'Évaluation et de Diagnostic de l'Autisme de l'Ain (C.E.D.A'AIN) 14 rue de l'École - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Sandra LOUIS	04.74.52.27.30
SOUTI-AIN	Directeur Loïc MASSARDIER	04 74 22 04 31